

# VIE SPORTIVE REGIONALE

## CHAMPAGNE-ARDENNE

.....

OLYMPIADE 2008/2012

CE DOCUMENT EST DESTINE A ACCOMPAGNER TOUS LES CLUBS DANS  
L' ORGANISATION DES MANIFESTATIONS, TOUT EN DEFINISSANT LES  
CONTOURS D'UNE PRATIQUE COMPETITIVE  
EDUCATIVE ET FORMATRICE POUR LES JEUNES DE LA  
LIGUE D'ESCRIME DE CHAMPAGNE-ARDENNE.

MIS A JOUR SEPTEMBRE 2010



**LA COMPETITION N'EST AUTORISEE**  
**QU'À PARTIR DE 8 ANS**

## **SOMMAIRE**

<b>1° AVANT PROPOS</b>	<b>P. 3</b>
<b>2° PROGRAMME SPORTIF</b>	<b>P. 5</b>
<b>3° FINALITE DES COMPETITIONS PAR CATEGORIES</b>	<b>P. 6 à 8</b>
<b>4° ORGANISATION DES COMPETITIONS ET DES STAGES</b>	<b>P. 8</b>
<b>5° LES SELECTIONS ET LE CLASSEMENT REGIONAL</b>	<b>P. 8 à 10</b>
<b>6° LA FORMATION</b>	<b>P. 11/12</b>
<b>7° TABLEAU RECAPITULATIF</b>	<b>P.13</b>
<b>8° LES FORMULES</b>	<b>P.14/15</b>
<b>9° COMPOSITION DU DIRECTOIRE TECHNIQUE</b>	<b>P. 15/16</b>
<b>10° LES ENGAGEMENTS</b>	<b>P. 17/18</b>
<b>11° EPREUVES NATIONALES</b>	<b>P. 19/ 20</b>
<b>13° RESULTATS</b>	<b>P.20</b>
<b>13° ORGANISATION DE LA JOURNEE</b>	<b>P. 20</b>
<b>14° MATERIEL</b>	<b>P.21</b>
<b>15° ARBITRAGE</b>	<b>P. 21 à 27</b>
<b>16° RESPONSABLE CRA</b>	<b>P. 28</b>
<b>17° INFORMATIQUE</b>	<b>P. 28</b>
<b>18° RECOMPENSES</b>	<b>P. 28</b>
<b>19° MEDICAL</b>	<b>P. 29</b>
<b>20° OBSERVATEUR ET FICHE D'EVALUATION</b>	<b>P. 29</b>
<b>21° ACCES AUX PISTES</b>	<b>P. 29</b>
<b>22° QUELQUES PRECISIONSET BLASONS</b>	<b>P. 30 à34</b>
<b>23° ADRESSES UTILES</b>	<b>P. 31</b>
<b>ANNEXES, CALENDRIERS ET CAHIER DES CHARGES DE LA ZONE N/E.</b>	

## **1° AVANT PROPOS**

Le règlement pour les épreuves de jeunes est une adaptation du Règlement International des Epreuves, en cela que son objectif principal est la prééminence des aspects éducatifs de l'escrime. Il est bien évident que ce qui est prévu pour des adultes dans le cadre des compétitions internationales aux enjeux importants, n'est pas forcément adapté aux jeunes, où l'aspect éducatif de la compétition doit être impérativement privilégié.

Plus encore, au sein de la Ligue, nous devons tous œuvrer pour véhiculer les valeurs fondamentales de l'Escrime, le respect, le goût de l'effort, la participation aux temps forts, la persévérance, l'honnêteté, mais aussi le port du Blason, l'utilisation du livret et la déclinaison locale des directives Fédérales.

### **RAPPEL**

#### **Règlement intérieur de la F.F.E**

##### **21 3.3. Sous l'autorité de la ligue, les comités départementaux se doivent :**

- De respecter et de faire appliquer dans leur département les règles fédérales, les décisions de l'exécutif et de l'AG fédérale ainsi que les directives sportives de la direction technique nationale.
- De respecter et de faire appliquer dans leur département les règlements, les décisions de l'exécutif et de l'AG de la ligue régionale dont ils dépendent, ainsi que les directives sportives de l'équipe technique régionale.

## **Le programme sportif 2008- 2012.**

↪ Sur le plan sportif : il est important de consolider notre élite régionale et d'encourager à la compétition par :

- **L'évaluation et la labellisation des épreuves régionales.**
- **Le développement des épreuves régionales par équipes.**
- **La structuration des regroupements régionaux.**
- **Le maintien d'un Centre Régional d'Entraînement.**
- **L'aide à la participation à une épreuve hors Ligue par saison sportive et par arme.**

↪ Sur le plan de la formation : il est important de consolider l'encadrement de nos clubs et d'en augmenter les capacités d'accueils par :

- **Une aide à la labellisation des clubs de la Région.**
- **Un renforcement de l'encadrement et de l'accompagnement des tireurs.**
- **La mise en place d'une formation continue des enseignants.**
- **La consolidation et optimisation de l'E.T.R.**
- **Le Maintien du Centre Régional de formation des cadres.**

↪ Sur le plan du développement : Il est important de donner aux cadres la possibilité de se former et aux clubs la capacité à proposer des actions nouvelles :

- **L'aide à la création de clubs.**
- **La découverte de nouvelles pratiques.**
- **Le prêt de « kits 1 ère touche » et « ludo escrime ».**
- **La mise à disposition d'une formation pour les dirigeants et les cadres.**

## 2° PROGRAMME SPORTIF

### 1. Le circuit régional.

Il comporte, selon les catégories, des compétitions individuelles, des regroupements régionaux et des compétitions par équipes. Chaque catégorie (sauf poussins F/E/S et pup E) bénéficie d'un Championnat Régional organisé par un club support sous couvert de la Ligue.

#### 1.1 La journée des « Masters » en individuel ( Pup/Benj/Min) avec comme formule :

↪ 1 tour de poule (deux poulettes de 4) puis tableau de 8 où toutes les places sont tirées jusqu'à la ½ finale. Pas de rencontre pour la 3<sup>ème</sup> place.

#### 1.2 Pour les autres catégories il s'agit d'une unique journée qui se déroulera de préférence avant Décembre (cf. reg zone).

↪ 1 tour de poule puis tableau où les places de 3 et 4 sont tirées. Les tireurs handisports sont intégrés dans les Poules de chacun des Championnats puis séparés en tableau.

### 2. Les Départements s'organisent dans leur champ de compétences.

- Les regroupements « débutants-loisirs » en s'appuyant sur le règlement de Ligue et les normes Fédérales en vigueur.
- Les stages Départementaux d'arbitrage
- Les Championnats Départementaux.
- Un bilan d'activité est à transmettre au CTS après chaque événement.

### 3. Structuration des regroupements régionaux.

Proposés par la Ligue à chaque arme et réalisés dans les clubs supports. Ils sont encadrés par les membres de l'E.T.R.

- Fleuret :
- Sabre : (Dans les clubs identifiés et au CREPS)
- Epée :

### 4. Centre d'entraînement et de formation des cadres.

Le centre de formation des cadres et des tireurs est basé au CREPS de Reims, son fonctionnement est coordonné par le C.T.R.

### 5. Arbitrage.

La formation à l'arbitrage est dispensée dans les clubs, les Comités Départementaux et la Ligue en fonction du niveau de compétence. L'organisation des J.N.A est sous l'unique responsabilité de la Ligue en coordination avec les C.D.A. Le règlement C.R.A validé par la F.F.E est l'unique outil de cadrage de l'arbitrage dans la Région.

Documents en annexe.

### 6. La zone.

Les politiques de la zone, de l'inter zone et celle de notre ligue s'harmonisent pour qualifier nos tireurs aux championnats de France, Fêtes des Jeunes et aux circuits nationaux.

Cahier des charges en fin de document.

**ATTENTION MODIFICATIONS SEPT 2010**

### 3° FINALITE DES COMPETITIONS PAR CATEGORIES

**PAS DE COMPETITION AVANT 8 ANS NOUS PRECONISONS UNIQUEMENT DES ANIMATIONS QUI SERONT DE PREFERENCE PAR EQUIPES.**

#### • LES POUSSINS

↳ Chaque Département se charge des éventuelles animations.

- Favoriser les rencontres par équipes.
- Regroupements Départementaux, Ligue et inter-club.
- Cette catégorie n'entre pas dans le dispositif compétitif de Ligue.
- Informer les familles et les tireurs sur les valeurs de l'escrime.
- Consolider et valider les apprentissages.
- Formation fédérale (blasons, règles de sécurité).
- Les tireurs étrangers peuvent disputer les épreuves régionales avec des poignées orthopédiques.
- Les tireurs Français respecteront le règlement FFE

#### • LES PUPILLES ET BENJAMINS

- Les objectifs sont de Former, d'éduquer, et de motiver.
- L'événement majeur de ces catégories est le Masters Régional, **le vainqueur de cette compétition** se verra attribué le titre de ***Champion Régional***.
- Les organisateurs d'épreuves Régionales sont invités à convier les autres Ligues.
- Le port du blason est obligatoire.
- Les tireurs étrangers peuvent disputer les épreuves régionales avec des poignées orthopédiques.
- Les tireurs Français respecteront le règlement FFE

CONCERNANT LA PRATIQUE COMPETITIVE DE L'EPEE VOUS VOUS RAPPORTEREZ AU REGLEMENT FEDERAL POUR LES JEUNES.

↳ Epreuves de Ligue labellisées inscrites au calendrier Régional + Masters.

#### • LES MINIMES

L'opération Horizon 2012, mise en place par la Direction Technique Nationale a pour but de structurer la population minime. Cette opération est adaptée à la configuration Régionale de la Champagne-Ardenne. Ainsi une épreuve de référence est positionnée dans chaque arme et entre dans le classement de Ligue. Cela permet d'affiner les sélections pour attribuer les « quotas de Ligue ».

↳ Programme « H2012 » (3 épreuves) + 1 épreuve régionale de référence + « Masters ».  
Sélection sur les 3 meilleurs résultats.

↳ Championnat de ligue par équipes dans la mesure du possible.

**Le port du blason bleu est obligatoire en minime, faute de quoi le tireur fautif sera averti par un carton jaune au début de chaque match.**

#### • LES CADETS

Le but est de faire progresser et de motiver en proposant des compétitions de niveaux différents (Région, N2 et N1) pour tous les tireurs.

Le Championnat Régional se déroulera en début de saison afin de libérer les clubs et les tireurs d'éventuelles contraintes Régionales lors de la saison et de répondre aux exigences de la Zone Nord-Est.

↳ Les épreuves Nationales 1 & 2 Cadets + 1 Championnat Régional individuel dans sa catégorie et dans la catégorie supérieure.

↳ Championnat de Ligue par équipe + 1 épreuve de zone par équipes

### • LES JUNIORS

Le but est de faire progresser et de motiver en proposant des compétitions de niveau différents (Région, N2 et N1) pour tous les tireurs.

Le Championnat Régional se déroulera en début de saison afin de libérer les clubs et les tireurs d'éventuelles contraintes Régionales lors de la saison et de répondre aux exigences de la Zone Nord-Est

↳ Les épreuves Nationales 1 & 2 Juniors + 1 Championnat Régional individuel dans sa catégorie et dans la catégorie supérieure.

↳ Championnat de Ligue par équipe + 1 épreuve de zone par équipes

### • LES SENIORS

Le but est de faire progresser et d'entretenir la motivation de tous les tireurs en proposant des compétitions de niveau différents (Région et circuits Nationaux).

Le Championnat Régional se déroulera en début de saison afin de libérer les clubs et les tireurs d'éventuelles contraintes Régionales lors de la saison et de répondre aux exigences de la Zone Nord-Est

↳ Épreuves Nationales + 1 Championnat Régional individuel.

↳ Championnat de Ligue par équipes seniors + 1 épreuve de zone par équipes.

### • LES VETERANS

Animation de cette catégorie qui éprouve un réel besoin de compétitions et de regroupements.

Championnat de Ligue individuel et épreuves nationales.

La Ligue proposera un stage ou un regroupement dédié à cette catégorie.

### • LES LOISIRS

Population pour laquelle il faut absolument proposer des animations qui correspondent aux attentes. C'est pourquoi les Départements qui représentent un secteur géographique de proximité ont toute la capacité à structurer ce segment de notre pratique en amont d'un regroupement Régional.

↳ Chaque Département se charge des éventuelles animations Départementales.

La Ligue proposera un stage ou un regroupement dédié à cette catégorie.

### • LES HANDI SPORTS

↳ Toutes les épreuves de Ligues sont ouvertes aux athlètes handicapés. Sous réserve de prévenir suffisamment tôt l'organisateur afin qu'il puisse prévoir le matériel nécessaire.

Un Championnat Régional est organisé annuellement en 2 catégories +18ans/- de 18ans.

## 4° ORGANISATION DES COMPETITIONS ET DES STAGES

Les Compétitions organisées dans notre Région doivent coller à la réalité de notre Escrime Régionale et à la politique Fédérale.

**Sécurité, convivialité, rigueur, respect, courtoisie.**

Un cahier des charges des organisations Fédérales est téléchargeable sur le site Internet de la F.F.E, un document propre à la Ligue est disponible dans les Clubs et sur demande auprès de la Ligue d'Escrime de Champagne-Ardenne.

- **Nos organisations doivent remplir leur rôle éducatif.**
- **Tout accompagnateur a un rôle d'éducateur.**
- **Les membres de l'Equipe Technique Régionale ont un rôle majeur à jouer dans chaque organisation.**

## 5° LES SELECTIONS ET LE CLASSEMENT REGIONAL

**La Commission de sélection est composée :**

- Du Président de la Ligue.
- Du Conseiller Technique Régional.
- Un membre de l'Equipe Technique Régionale représentant l'arme et la catégorie concernée.

**La commission qualifiera de la manière suivante :**

1. Les tireurs qualifiés directement par la Fédération.
2. Le tireur premier du classement Régional actualisé (plus suivant quotas FFE).
3. Les tireurs suivant les critères propres à l'arme et à la catégorie concernée.
4. Pour les équipes représentant la ligue à la Fêtes de Jeunes, le classement individuel ne sera pas obligatoirement le seul critère de sélection.

**Le classement Régional :**

- Pour les catégories pupilles et benjamins, il est mis à jour selon la formule x-1 dès la deuxième compétition attributive de points, puis après chaque compétition de la saison jusqu'au Masters.
- Pour les autres catégories, il est mis à jour après chaque compétition attributive de points.

• **Pour toutes sélections en cas d'égalité au classement :**

Les tireurs seront départagés par la place obtenue lors de l'épreuve comptant le plus grand nombre de participants.

En cas de nouvelle égalité nous prendrons en compte une autre épreuve dont le nombre de participant est le plus proche du nombre maximum et ainsi de suite.

**BAREME DES POINTS :**

<u>PLACE</u>	<u>POINTS</u>	<u>PLACE</u>	<u>POINTS</u>	<u>PLACE</u>	<u>POINTS</u>	<u>PLACE</u>	<u>POINTS</u>
1 <sup>er</sup>	100	5 à 8	60	25 à 32	40	81 à 96	20
2 <sup>e</sup>	80	9 à 12	55	33 à 48	35	97 à 112	15
3 <sup>e</sup>	70	13 à 16	50	49 à 64	30	113 à 128	10
4 <sup>e</sup> SI BESOIN	65	17 à 24	45	65 à 80	25	129 et +	5

## • LES POUSSINS - DEBUTANTS - LOISIRS

Pas de classement, pas de Championnat. Animations souhaitées dans les Départements.

## • LES PUPILLES ET LES BENJAMINS

- Pour les jeunes catégories, les x -1 épreuves inscrites au calendrier Régional seront prises en compte. Elles n'auront pas de coefficient.
- X représente le nombre de compétitions par arme attributives de points pour le classement Régional. X est déterminé en début de saison.
- Au terme de la saison les 8 meilleurs tireurs au classement seront conviés pour disputer le titre de Champion Régional lors des Masters.
- Pas d'épreuve à l'Épée pour les pupilles.
- Il n'y aura pas de compétition à l'extérieur de la Région de prise en compte dans le classement Régional. Pour autant les 4 premiers (en fonction des budgets) seront pris partiellement en charge par la Ligue pour aller disputer une épreuve de formation hors Région.
- En cas d'annulation d'une épreuve Régionale attributive de points ou de titre, il sera procédé autant que possible à son remplacement.
- Les tireurs étrangers peuvent disputer les épreuves régionales avec des poignées orthopédiques.
- Les tireurs Français respecteront le règlement FFE

## • LES MINIMES

Apprentissage de la compétition Nationale.

Pour établir les sélections à la Fête des Jeunes et au Championnat Régional, les épreuves suivantes seront prises en compte sur la base des 3 meilleurs résultats.

**Epreuve de référence coefficient 3**  
**Epreuve de Ligue H2016 coefficient 3**  
**Epreuve de Zone (1/4 de finale) coefficient 4**  
**Epreuve d'inter zone (1/2 finale) coefficient 5**

- Les sélectionnés individuels et par équipes à la Fête des jeunes seront les tireurs identifiés directement par le classement National + les meilleurs du classement Régional pour attribuer les places destinées à la Ligue. En cas d'égalité le classement National déterminera la sélection.
- Lors de l'épreuve de Ligue deux places seront conservées afin de pouvoir éventuellement sélectionner des tireurs reconnus comme étant à fort potentiel mais blessés ou malades le jour de la compétition. Cela sous réserve d'en faire la demande sur le document en annexe et dans les délais fixés.
- Le stage de préparation à la Fête des Jeunes est obligatoire.

### Les épreuves Minimales de références sont :

Vieilles Forges au Fleuret H/D

CECM au Sabre H/D

Troyes Gymnique à l'épée H/D

Le Masters entrera en compte dans le classement Régional de fin de saison Coéf : 4.

**CE CLASSEMENT NE POURRA EN AUCUN CAS ATTRIBUER LE TITRE DE  
CHAMPION REGIONAL cf. : Masters**

## • LES CADETS ET JUNIORS

↵ Individuel : Les sélections aux Championnats de France N1 et N2 seront établies de la manière suivante :

- a) Les tireurs sélectionnés directement par le classement National.
- b) Les tireurs sélectionnés par le classement Régional au regard des 3 meilleurs résultats des épreuves ci-dessous.

- Les championnats de ligue (cad/jun) tirés dans la catégorie supérieure auront un coefficient 1.
- Les championnats de ligue (cad/jun) tirés dans sa catégorie auront un coefficient 2.
- Les circuits nationaux de « National 2 » (cad/jun) auront un coefficient 3.
- Les circuits nationaux de « National 1 » (cad/jun) auront un coefficient 5.
- En cas d'épreuve avec pré-tournoi, les points seront attribués en fonction de la place calculée sur le cumul de l'ensemble des épreuves (tournoi plus pré-tournoi).

En cas d'égalité le classement National départagera les sélectionnables.

↵ Equipes : 1 championnat de ligue par équipes de club et par armes, conditionnant la participation au Championnat de zone.

## • LES SENIORS

↵ Individuel : Les sélections aux Championnats de France seront établies de la manière suivante :

- a) Les tireurs sélectionnés directement par le classement National.
- b) Les tireurs sélectionnés par le classement Régional au regard des 3 meilleurs résultats des épreuves ci-dessous au fleuret et au sabre et des 4 meilleurs résultats à l'épée.

- Le championnat de ligue tiré dans sa catégorie avec un coefficient 3.
- Les circuits nationaux avec un coefficient 5.

- En cas d'égalité le classement National départagera les sélectionnables.
- En cas d'épreuve avec pré-tournoi, les points seront attribués en fonction de la place calculée sur le cumul de l'ensemble des épreuves (tournoi plus pré-tournoi).

↵ 1 championnat de ligue par équipes et par armes, conditionnant la participation au Championnat de zone.

## • LES VETERANS

↵ Individuel : Les sélections aux Championnats de France seront établies de la manière suivante :

Avoir disputé le Championnat Régional et en fonction des armes un circuit National.

Cf : Guide Fédéral.

↵ 1 Stage de Ligue si possible à la Toussaint

**POUR TOUTES LES ARMES ET CATEGORIES, LES RESULTATS SONT A ENVOYER A LA LIGUE ET/OU A LA FFE LA SEMAINE SUIVANT LA COMPETITION.**

## 6° LA FORMATION

**La formation reste la priorité dans tous nos domaines d'activité.**

- Stages d'athlètes et regroupements Régional.
- Stages de formation de Brevets Fédéraux.
- Aides aux clubs dans le cadre de la formation des futurs Brevetés d'Etat.
- Stage de perfectionnement pour les arbitres.
- Participation à la formation continue des Maîtres d'Armes (plan individualisé de formation).
- Formation des organisateurs de compétitions.
- L'aide à la constitution de dossier de V.A.E.

Pour toute participation et/ou confirmation aux stages proposés, le dossier d'inscription doit être obligatoirement et correctement rempli et retourné à la ligue d'escrime de Champagne -Ardenne. Les dossiers sont téléchargeables sur le site Internet de la Ligue d'Escrime de Champagne-Ardenne.

En outre, la fiche d'inscription du candidat doit être impérativement visée par l'enseignant. (cf. formation de cadres)

Le plan national de formation est à votre disposition pour tout candidat à un examen national (en faire la demande à la ligue).

Les détails des stages « ligue » se trouvent dans un document annexe qui devra être largement diffusé et affiché dans les clubs.

Les détails des attentes en matière de diplômes Fédéraux sont disponibles sur demande à la Ligue.

### **Il est rappelé à l'ensemble des cadres titulaires d'un diplôme Fédéral :**

- Les modalités d'interventions sont précisées dans les statuts et Règlement intérieur de la FFE.
- L'obligation de se déclarer dès le début de saison auprès de la ligue pour les diplômés Fédéraux et auprès de la Direction Départementale et Régionale de la jeunesse, des Sports et de la Vie associative pour les brevetés d'état.

### **Conditions particulières :**

#### **Extrait du Règlement intérieur de la FFE art 5 et suivants**

5.3.1. Toute association, au sein de laquelle l'escrime est enseignée, n'obtient son affiliation à la FFE qu'après avoir satisfait à l'obligation d'enseignant :

- disposer d'un enseignant dont le diplôme est inscrit au RNCP et déclaré responsable de l'enseignement
- en l'absence, disposer d'un enseignant éducateur fédéral intervenant à titre bénévole conformément à l'article L.363.1, et suivants du code du sport

5.3.2. Le président de l'association est tenu de préciser dans la demande d'affiliation celle des conditions de l'article 5.3.1 à laquelle il satisfait et doit de plus communiquer à la ligue la liste des enseignants membres de l'association.

5.3.3. En application de l'article 5.3.1., dans le cas où une association sportive dispose d'un enseignant «éducateur fédéral», une convention signée par le président de la ligue et le

président de l'association précisera l'enseignant titulaire d'une qualification inscrite au RNCP et ses moyens d'action afin de soutenir l'action pédagogique conduite par l'éducateur fédéral qui se verra décerner une autorisation d'enseigner valable deux ans.

Cette autorisation est renouvelable sous réserve qu'il effectue un stage de formation au minimum du niveau éducateur fédéral.

A l'issue d'une période de 4 années, l'enseignant concerné devra déposer une demande de diplôme professionnel au titre de la VAE. ou s'engager dans une formation de niveau IV.

Les cas particuliers seront soumis pour dérogation éventuelles à la commission des éducateurs de la Fédération Française d'Escrime.

Durant une période de 4 années suivant l'adoption du nouvel article ci-dessus (5 juin 2010), un régime transitoire sera observé :

– Les titulaires du diplôme d'initiateur obtenu avant 2011, ne pourront satisfaire à l'exigence de l'article 5.3.1. Ils pourront demander l'obtention du diplôme d'animateur fédéral à la commission compétente de leur ligue, ce diplôme devra être validé par le président de la ligue.

– Les titulaires du diplôme de moniteur obtenu avant 2011, pourront demander l'obtention du nouveau diplôme d'éducateur fédéral à la commission des éducateurs fédérale après l'avis favorable de la commission des éducateurs de leur ligue.

– Les titulaires du diplôme de «prévôt fédéral» se voient attribuer le nouveau diplôme d'éducateur fédéral.

**LIGUE D'ESCRIME DE CHAMPAGNE-ARDENNE  
PLANNING DES STAGES SAISON 2010 / 2011**

**STAGE DE TOUSSAINT**

**FORMATIONS ET EXAMENS**

*CREPS DE REIMS DU 30 OCT AU 1 NOV*

**LES CADRES**

**STAGE DE FEVRIER**

**PUPILLES BENJAMINS**

*LAC DU DER DU 21 AU 23 FEV*

**LES CADRES**

**FORMATIONS**

*LAC DU DER DU 21 AU 23 FEV*

**LES CADRES**

**STAGE DE PAQUES**

**TOUTES ARMES H2016 MINIMES**

*LAC DU DER DU 28 AU 30 AVRIL*

**LES CADRES**

**STAGE TERMINAL FETE DES JEUNES**

**TOUTES ARMES H2016 MINIMES**

*CREPS DE REIMS 28 MAI 2011*

**LES CADRES**

**STAGE D'ETE**

**PUP/BENJ ttes armes/ MIN/CAD/JUN ttes armes/ FORMATIONS ET EXAMENS**

*LAC DU DER DU 21 AU 26 AOUT 2011*

**LES CADRES**

2008/2012  
« Vie sportive régionale »  
Ligue d'escrime Champagne-Ardenne  
« PROGRAMME SPORTIF »

**7° TABLEAU RECAPITULATIF**

LIGUE ESCRIME CHAMPAGNE ARDENNE	Poules Nbre de Touche	Nbre de Touches En Tableau	Temps Match Poule	Temps Match Elimination Directe	Lame	Poignée	Piste	Contrôle Matériel	Equipes	Nbre de Touches Equipe	Arme Electrique Fleuret sabre	Chrono	Armes Pratiques	Blasons Obligatoire	Tenues
<b>POUSSIN</b>	4	6	3'	4	0	Droite	10	Non	Oui	2X4=8 3X4=12	Non	Oui	FHD SHD	 Jaune	350N +SSC 350N
<b>PUPILLE</b>	4	6	3'	4'	0	Droite	10	Non	Oui	2X4=8tch 3X4=12tch Relais 3'	Non	Oui	FHD SHD	 Jaune	350N +SSC 350N
<b>BENJAMIN</b>	4	8	3'	2X2'	2	Droite	10	Non	Oui	9X4tch= 36 relais 3'	Oui	Oui	FHD EHD SHD	 Rouge	350N +SSC 350N
<b>MINIMES</b>	5	10	3'	2x3'	5	Libre	14	Oui	Oui	36	Oui	Oui	FHD EHD SHD	 Bleu	350N +SSC 800N
<b>CADETS</b>	5	15	3'	3x3'	5	Libre	14	Oui	Oui	45	Oui	Oui	FHD EHD SHD	-	350N +SSC 800N
<b>JUNIORS</b>	5	15	3'	3x3'	5	Libre	14	Oui	Oui	45	Oui	Oui	FHD EHD SHD	-	350N +SSC 800N
<b>SENIORS</b>	5	15	3'	3x3'	5	Libre	14	Oui	Oui	45	Oui	Oui	FHD EHD SHD	-	350N +SSC 800N
<b>VETERANS</b>	5	10	3'	2x3'	5	Libre	14	Oui	Oui	45	Oui	Oui	FHD EHD SHD	-	350N +SSC 800N
<b>LOISIRS</b>	5	10	3'	2x3'	5	Libre	14	Non	Non	45 ou autre	-	Oui	FHD EHD SHD	-	350N +SSC 800N

## 8° LES FORMULES

Lors des compétitions, il est rappelé d'**annoncer** et d'**afficher** la formule de chaque épreuve avant le début de celles-ci. En cas de participation de tireurs handisport soit deux épreuves sont ouvertes soit les poules se tirent ensemble puis les tireurs seront séparés dans le tableau. (toutes armes, toutes catégories).

### 2. LES PUPILLES ET BENJAMINS

Apprentissage de la compétition

↪ Mixité si moins de 8 tireurs en individuel. Puis tableau et classements séparés.

↪ Epreuves individuelles de 1 tour de poule sans avoir moins de 6 tireurs par poule + tableau. Exception pour la première épreuve qui se tirera en 2 tours de poule en pupilles.

↪ Rencontres par équipes :

1 tour de poule de 3 équipes au minimum, poule unique possible (relais en 12 touches) + Tableau (relais en 36 touches maxi) avec match de classement.

En fonction des armes les équipes seront constituée de 2 ou 3 tireurs. Et les formules seront différentes. Les équipes peuvent être constituées de tireurs issus de clubs différents.

***Possibilité de faire des équipes mixtes de tireurs d'un même club ou de clubs différents. Pas de classement de Ligue pas de Championnat de Ligue.***

**Voir document power point joint**

### 3. MINIMES

↪ Mixité si moins de 8 tireurs en individuel. Puis tableau et classements séparés.

↪ 1 tour de poule de 6 ou 5 tireurs composé grâce au classement régional actualisé avec décalage par club.

↪ La qualification pour le tableau se fait à l'indice du tour de poules.

↪ Tous les tireurs entrent dans le tableau d'élimination directe.

### 4. CADETS – JUNIORS – SENIORS -

↪ Mixité si moins de 8 tireurs en individuel puis tableau et classements séparés.

↪ 1 tour de poule puis tableau d'élimination directe.

↪ Nous garderons l'ensemble des tireurs pour le tableau d'élimination directe en 15 touches.

↪ Le tableau se tire sans repêchage et sans décalage tableau final à huit on ne tire pas la troisième place.

↪ Pour les épreuves par équipes, il n'y a pas de mixité possible. On ne tire pas la troisième place.

**Organisation du Championnat Régional Cadet / Seniors:**

**Organisation du Championnat Régional Juniors:**

**Le Samedi :** Le Fleuret et le sabre ind/eq

**Le Dimanche :** L'épée ind/eq

Possibilité de tirer dans deux armes à condition de ne pas gêner le déroulement des épreuves et d'avoir acquitté les droits d'engagements.

***Un arbitre par équipe engagée.***

**5. POUSSINS ET LOISIRS**

CONFERE COMITES DEPARTEMENTAUX  
DE PREFERENCE DES EPREUVES PAR EQUIPES POUR LES POUSSINS

**6. VETERANS**

CF GUIDE FEDERAL

**9° LE DIRECTOIRE TECHNIQUE**

Le directoire technique est, **obligatoirement**, composé de **3 personnes**

- Un représentant de la Ligue LCA (membre du Comité Directeur).
- Un membre de la CRA.
- Le C.T.R ou son représentant.

**La liste est annoncée et affichée avant le début de la compétition.**

Les membres du Directoire Technique doivent être présents tout au long de la compétition.

**Attributions :**

Les attributions du Directoire Technique sont d'une part organisationnelles, d'autre part juridictionnelles.

**A) Attributions organisationnelles :**

1 – Le directoire technique a, dans ses attributions, la stricte mais complète organisation des épreuves et l'obligation de faire respecter le règlement, auquel il ne pourrait déroger lui-même que dans le cas où il y aurait impossibilité absolue de l'appliquer.

2008/2012  
« Vie sportive régionale »  
Ligue d'escrime Champagne-Ardenne  
« PROGRAMME SPORTIF »

2 – Le directoire technique est chargé d'organiser au point de vue technique les épreuves et de veiller à leur parfait déroulement.

3 – En conséquence :

- a) Il s'assure auprès de l'organisateur du bon fonctionnement et de la conformité des installations techniques
- b) Il vérifie les engagements des tireurs et des arbitres
- c) Il valide les feuilles de poule et les tableaux d'élimination directe suivant le règlement des épreuves individuelles et par équipes
- d) Il valide la désignation des arbitres ainsi que les pistes
- e) Il s'assure du bon déroulement de l'épreuve
- f) Il étudie les réclamations et fournit des solutions
- g) Il vérifie les résultats, aidé par le comité organisateur
- h) Il s'assure de la diffusion des résultats
- i) Il établit un rapport à la FFE qui le diffuse à destination de la DTN, de la commission nationale d'arbitrage et de la commission d'armes

B) Attributions juridictionnelles :

1 – Le Directoire Technique a juridiction sur toutes les personnes qui assistent ou participent à la compétition qu'il dirige.

2 – En cas de nécessité, il peut intervenir spontanément dans tous les conflits.

3 – Il doit également faire respecter l'ordre et la discipline au cours de la compétition et pourra sanctionner selon le règlement.

4 – Il transmet en outre directement au siège de la FFE l'indication des sanctions disciplinaires prononcées pendant les épreuves.

5 – Le directoire technique rend exécutoires toutes sanctions prononcées en dernier ressort, ou non suspensives

6 – Les décisions du directoire technique prises spontanément ou d'office sont susceptibles d'appel auprès de la commission disciplinaire dans un délai de 15 jours à compter du lendemain du jour de la compétition où la décision a été prise.

7 – Toutes les décisions du directoire technique sont exécutoires immédiatement ; aucun appel ne rend suspensive la décision pendant la compétition.

8 – Les sanctions qu'il peut prendre sont les suivantes :

- **exclusion de la compétition**
- **exclusion de l'enceinte de la compétition**
- **annulation du classement de la personne ou de l'équipe sanctionnée**
- **retrait des récompenses**

2008/2012  
« Vie sportive régionale »  
Ligue d'escrime Champagne-Ardenne  
« PROGRAMME SPORTIF »

C) Il est rappelé également les dispositions prises en cas de contestation de décision de l'arbitre et le rôle du directoire technique à cette occasion :

«Contre toute décision «en fait» de l'arbitre, il ne peut être déposé de réclamation. Si un tireur enfreint ce principe, en mettant en doute une décision «en fait» de l'arbitre au cours du match, il sera sanctionné selon les prescriptions du règlement.

Mais si l'arbitre méconnaît une prescription formelle du règlement, ou en fait une application contraire à celui-ci, une réclamation de ce chef est recevable».

Cette réclamation doit être faite :

- par le tireur pour les épreuves individuelles
- par l'entraîneur ou le capitaine d'équipe pour les épreuves par équipe, sans aucune formalité, mais courtoisement, et doit être adressée verbalement à l'arbitre immédiatement et avant toute décision de touche ultérieure.

Lorsque l'arbitre persiste dans son opinion, le directoire technique a qualité pour trancher en appel».

*DECISIONS DU COMITE DIRECTEUR DE LA FFE DU 29 MARS 2008*

## 10° LES ENGAGEMENTS

⊗ Pour toutes les compétitions de ligue, les organisateurs sont tenus d'envoyer obligatoirement à la ligue (Email format Word), ainsi qu'aux clubs, toutes les feuilles de routes 3 semaines avant la date de leur compétition. Tous les renseignements seront sur le site officiel Internet de la ligue.

⊗ **Pour toutes les compétitions de ligue, il est vivement conseillé de proposer les engagements en ligne et refuser fermement toutes les inscriptions tardives.**

⊗ Pour toutes les compétitions de ligue, le droit d'engagement est à devoir pour chaque participation à une arme à l'organisateur.

⊗ Pour toutes les compétitions de la ligue, les engagements et les droits d'engagements parviennent directement aux organisateurs.

⊗ Aucun engagement ne sera pris le matin de la compétition. En cas de double sur classement, la procédure doit être respectée comme précisée dans le guide de la vie fédérale.

⊗ Aucun tireur non licencié ou carte non validée ne peut participer à une compétition.

⊗ Les clubs doivent obligatoirement inscrire, sur la feuille d'engagement, 1 arbitre pour 4 tireurs engagés (Cf. application des directives fédérales CNA mars 05) et/ou 1 arbitre pour une équipe engagée. Le club organisateur doit ensuite faire le point sur les arbitres à désister et ceux à conserver.

## ATTENTION POUR LES EPREUVES NATIONALE LA REGLE SUIVANTE EST APPLIQUEE

**En cas d'absence de tireurs d'un club engagés à l'épreuve, les responsables du club ou à défaut les autres tireurs présents doivent s'acquitter des frais d'engagement correspondant à la totalité des tireurs engagés par le club, sous peine de se voir exclure de la compétition.**

2008/2012  
« Vie sportive régionale »  
Ligue d'escrime Champagne-Ardenne  
« PROGRAMME SPORTIF »

Dans le cas où tous les tireurs engagés sont absents, le droit pour le club de participer à la prochaine compétition fédérale est conditionné par la justification du paiement des droits d'engagement entre mains du club organisateur. (Décision du CD FFE du 29/03/2008)

☒ LES DROITS D'ENGAGEMENTS SONT DE :

- Compétitions individuelles Pupilles et Benjamins: **6 euros conseillés, 8 euros maximum**

## 2. DROIT D'ENGAGEMENT :

Les droits d'engagements ne devront jamais être supérieurs à ceux de l'opération HORIZON 2012. (cf. Chapitre « Informations Financières »).

- Compétitions par équipes Pupilles et Benjamins: 6euros par personne pour les équipes de deux, 4 euros pour les équipes de trois.

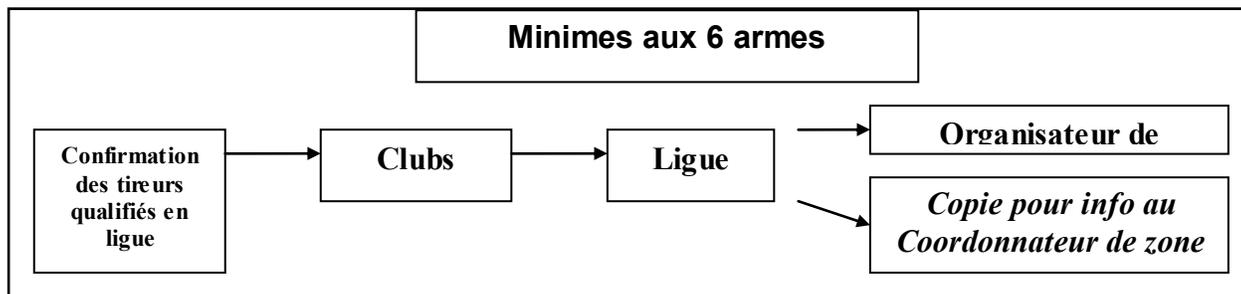
### Exemples de tarifs du guide Fédéral :

- MINIMES 8 EUROS
- CADETS 8 EUROS
- JUNIORS 8 EUROS
- SENIORS 10 EUROS
- VETERAN 10 EUROS MAXI 15 EUROS
- LE CHAMPIONNAT REGIONAL PAR EQUIPES : 0 **EUROS PAR EQUIPES**

## 11° LES EPREUVES NATIONALES

- Pour les épreuves de « H2020 »

Epreuve de zone :

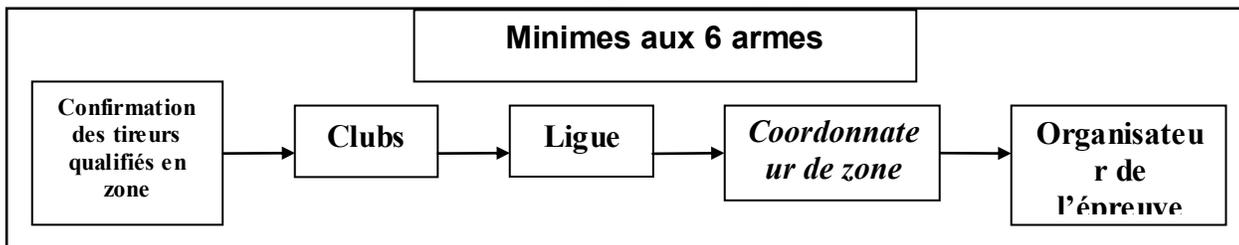


Epreuve d'interzone :

Le coordonnateur de la zone reçoit, des ligues, la liste des tireurs qualifiés pour participer à ces épreuves. Les renseignements suivants devront être communiqués :

- Nom, Prénom, Club, Année de naissance et n° de licence du tireur,
- Leurs rangs au classement national actualisé,
- Nom et diplôme (D, R, ou N) des arbitres.

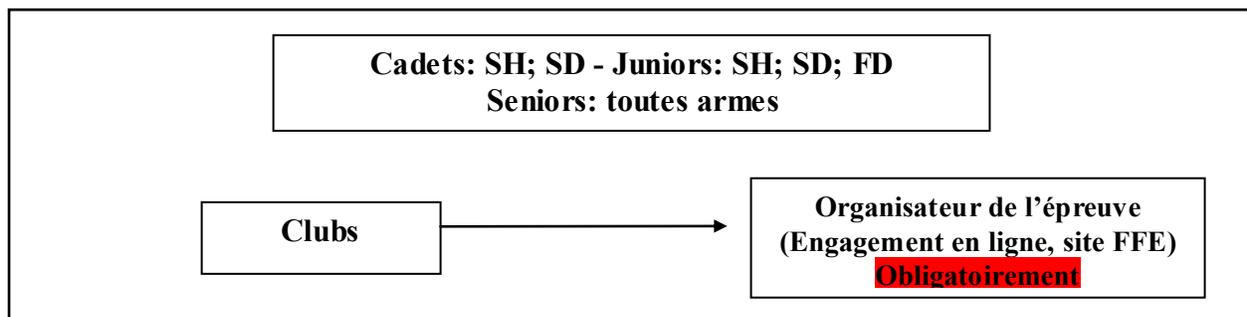
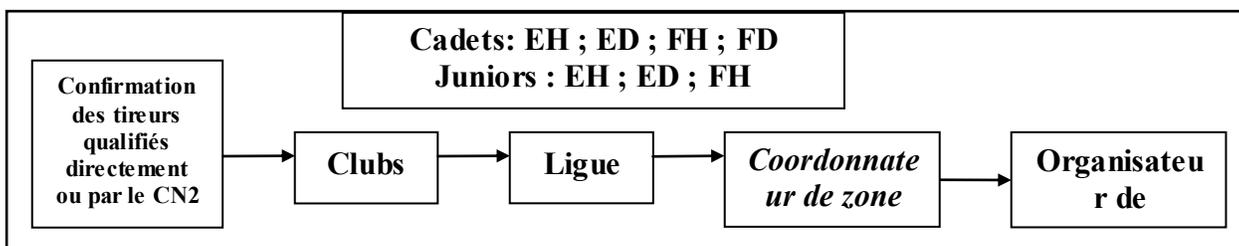
2008/2012  
« Vie sportive régionale »  
Ligue d'escrime Champagne-Ardenne  
« PROGRAMME SPORTIF »



• **Pour les épreuves de « National 1 » Cadets et Juniors :**

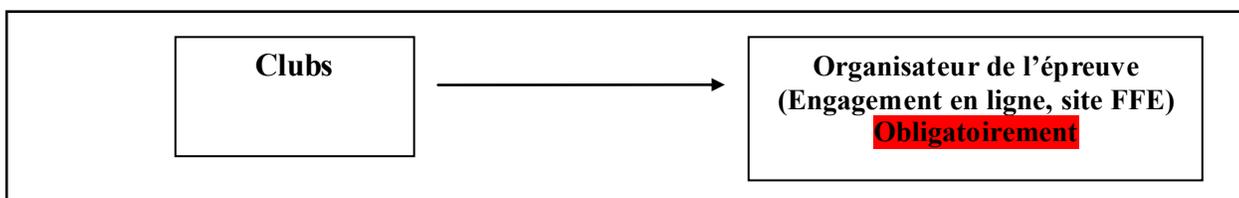
Le coordonnateur de la zone reçoit, des ligues, la liste des tireurs qualifiés pour participer à ces épreuves. Les renseignements suivants devront être communiqués :

- **Nom, Prénom, Club, Année de naissance et n° de licence du tireur,**
- **Leurs rangs au classement national actualisé,**
- **Nom et diplôme (D, R, ou N) des arbitres.**



• **Pour les épreuves de « National 2 » Cadets et Juniors :**

Les engagements devront parvenir à l'organisateur selon le schéma ci-dessous :



**Aucun engagement ne sera accepté en dehors des engagements en ligne.**

**12° LES RESULTATS**

Les résultats sont à envoyer à la L.C.A par papier et par courriel dans la semaine qui suit l'événement.

- Ne pas oublier la presse locale et régionale
- Lors des retours effectués à la ligue, il est rappelé qu'un dossier de presse est très apprécié.
- La cellule informatique pilotée par Mr BONETTI est à votre disposition pour vous aider à l'organisation des épreuves et collectera également les différents classements en lien avec les responsables d'armes.

### 13° ORGANISATION DE LA JOURNEE

Les différentes compétitions se suivent avec assez de décalage de manière à avoir :

- Une bonne occupation des pistes,
- Un temps le plus court possible sur le lieu de compétition,
- Réunir les tireurs avant chaque tour (Type chambre d'appel surtout pour les jeunes catégories).

### 14° MATERIEL

L'organisation se doit d'avoir:

- Un nombre de pistes suffisant (12 à 16 pistes) et aux dimensions conformes à la catégorie, *en vigueur pour les compétitions individuelles et par équipes*
- Un appareillage aux normes et en parfait état de marche,
- Sans oublier le sabre électrique à partir de la catégorie Benjamin
- Un pointage effectué sur 2 tables distinctes permettant des inscriptions fluides,
- 2 points d'affichage distincts,
- Un podium pour protocole avec les panneaux de communication, banderoles LCA, ...
- Un guide est édité à cet effet.

### 15° ARBITRAGE

**Pour les jeunes, l'arbitre doit avoir un rôle d'éducateur. Il doit expliquer clairement et pédagogiquement toute phrase d'armes et décision.**

**L'arbitre est reconnu par la loi comme remplissant une mission de service public  
Les violences ou menaces contre les arbitres seront passibles des peines renforcées prévues par le code pénal. La sanction pénale qui s'appliquera sera alourdie et identique à celle en cas d'agression sur policier, sapeur pompier, médecin, etc...**

**Conformément aux directives fédérales, pour toutes les épreuves se déroulant dans la ligue et pour toutes les catégories, la réglementation applicable est la suivant**

### NIVEAU ET COMPETENCES DES ARBITRES

## Dispositions Générales

Un arbitre diplômé ou en formation à une arme ne peut arbitrer en compétition que les épreuves à cette arme et correspondant à son niveau de compétence.

## Niveau des arbitres et niveau des épreuves

### • **Arbitre en formation départementale**

Arbitre les épreuves départementales au maximum de sa catégorie d'âge. Il est autorisé à arbitrer les épreuves régionales s'il a plus de 18 ans.

### • **Arbitre départemental**

Arbitre les épreuves départementales et régionales sous réserve d'être au minimum de la même catégorie d'âge.

### • **Arbitre en formation régionale**

Arbitre les compétitions départementales, régionales et de zone, au maximum d'une catégorie supérieure à la sienne. Si l'arbitre est cadet, il pourra également arbitrer les circuits vétérans en support d'évaluation.

### • **Arbitre Régional**

Arbitre les épreuves départementales, régionales et de zone. En accord avec sa C.R.A., il peut aussi arbitrer les circuits, au maximum d'une catégorie supérieure à la sienne.

Il peut être sollicité par la C.N.A. en accord avec sa C.R.A. pour arbitrer les championnats de France et la fête des jeunes.

### • **Arbitre en formation Nationale et Arbitre national**

Arbitre les épreuves départementales, régionales de zone, nationales et les championnats de France.

### • **Arbitre en formation internationale**

Arbitre les épreuves départementales, régionales de zone, nationales, les championnats de France et les épreuves Internationales permises par la F.I.E.

### • **Arbitre international**

Arbitre les épreuves départementales, régionales de zone, Nationales, les championnats de France et les épreuves Internationales permises par la F.I.E.

### • **Autres cas**

Les Maîtres d'Armes sont habilités à arbitrer toutes les épreuves, sauf les championnats de France N1 Senior s'ils ne sont pas nationaux, internationaux ou en formation nationale. Un maître d'armes enseignant dans plusieurs clubs peut arbitrer pour n'importe lequel de ses clubs sous réserve d'être déclaré comme enseignant dans le club et de présenter la copie du bulletin d'affiliation fédérale. Il ne peut être arbitre que pour un seul club lors d'une compétition.

Les athlètes de Haut Niveau sont habilités à entrer en formation sous réserve

2008/2012  
« Vie sportive régionale »  
Ligue d'escrime Champagne-Ardenne  
« PROGRAMME SPORTIF »

- De figurer sur les listes ministérielles «Athlètes et Sportifs de Haut Niveau » (statut élites et seniors).
- Réussir le Q.C.M. national
- Arbitrer deux championnats de France cadets, juniors ou seniors sur 2 saisons maximum, plus, éventuellement par dérogation, une troisième saison supplémentaire
- Les arbitres nationaux FSU ont l'équivalence d'arbitre régional F.F.E.

**Pour les jeunes compétiteurs, l'arbitre doit avoir un rôle d'éducateur. Il doit expliquer clairement et pédagogiquement toute phrase d'armes et décision.**

- Un plan de formation spécifique est mis en place lors de la Journée Nationale d'Arbitrage.
- Pour être en formation, il faut avoir été reçu à l'épreuve théorique effectuée lors de la JNA.
- La Fédération a élaboré la Blason Jeune Arbitre (Vert) et notre C.R.A s'occupera d'accompagner les clubs qui le souhaitent.
- Le livret servira de base à nos différentes formations.
- Les jeunes arbitres doivent :
  - Porter l'équipement régional aux couleurs de la LIGUE,
  - Présenter leur carte d'arbitre titulaire ou en formation à chaque épreuve arbitrée.

### LES INDEMNITES

L'arbitre perçoit une indemnité correspondant à sa prestation et à son niveau de compétence. L'organisateur précisera sur la feuille de route les modalités relatives aux indemnités. Journée, ½ journée, prestation.

### Le fonctionnement

- Un arbitre ne peut en aucun cas recevoir une indemnité supérieure ou égale à celle d'un arbitre du niveau supérieur au sien.
- Le barème indemnitaire doit être respecté par tous les organisateurs de compétitions.
- L'indemnité est due à tous les arbitres inscrits dans le cadre des quotas ou convoqués par l'organisateur. Elle doit être réglée sur place à l'issue de la compétition.
- L'indemnité journalière est due pour une journée d'arbitrage quelque soit le nombre de compétitions arbitrées.
- L'arbitre est à la disposition du D.T pour la totalité de la compétition.

A charge du D.T de le libérer selon ses besoins. Un arbitre qui s'absente sans autorisation, ne peut prétendre à aucune indemnité.

### A la journée

- Arbitres internationaux en France et à l'étranger..... 70 €
- Arbitres nationaux et formation internationale..... 55 €
- Arbitres régionaux et formation nationale..... 40 €
- Arbitres départementaux et formation régionale..... 25 €
- Arbitres en formation départementale ou en cours de cursus, 20 €

2008/2012  
« Vie sportive régionale »  
Ligue d'escrime Champagne-Ardenne  
« PROGRAMME SPORTIF »

Demi journée = Journée ÷ 2

· La demi- journée est à concurrence de 4h effectives (matin ou après-midi), au delà de ce volume horaire il faudra compter une journée pleine.

A la prestation

- Dans le cas d'une application du barème à la prestation, le montant perçu ne peut être inférieur à l'indemnité qu'il aurait reçu pour la journée si l'organisateur mobilise l'arbitre toute la journée.
- Un arbitre ne peut en aucun cas recevoir une indemnité supérieure ou égale à celle d'un arbitre du niveau supérieur au sien.

Arbitre Régional: poule 6 € match de tableau 2€.

Tableau de 8 le match 2,5€, ½ finale et Finales 3€ le match.

Arbitre départemental ou en formation régional: poule de 3/4/5 tireurs 4€ Plus de 6 tireurs 6€ match 1,5€.

Arbitre en formation départemental: poule 3€ match 1,5€.

Majoration pour les phases finales

· *Repas pris en charge par l'organisateur dans chacun des cas.*

**REGLE D'UN ARBITRE À PARTIR DE QUATRE TIREURS ENGAGÉS**

Epreuves individuelles

Pour toutes les compétitions individuelles, les clubs ayant **QUATRE (4)** tireurs (ou plus) engagés dans la même arme, hommes et femmes (arme = fleuret, épée, sabre) doivent obligatoirement présenter un arbitre au début de l'épreuve concernée, non tireur ce jour-là, diplômé ou en formation, possédant le niveau défini au chapitre 6.1.B du présent règlement. Cet arbitre devra être licencié au club.

Dans le cas où l'organisateur n'aurait pas besoin de la totalité des arbitres inscrits, il peut dédire ceux qui en auraient émis le souhait lors des inscriptions de son club. Pour un arbitre en formation, il peut demander à l'organisateur de pouvoir officier sans rémunération afin d'être évalué. (L'organisateur jugera si il indemnise et restaure gracieusement l'arbitre).

En cas de deux épreuves le même jour avec des horaires décalés, l'arbitre devra être présent dès le début de la 1ère épreuve, si les tireurs de son club sont inscrits dans les deux épreuves. En cas d'épreuve sur deux jours, l'arbitre pourra être différent d'un jour à l'autre.

Cas particuliers

Epreuves vétérans : La règle des quotas d'arbitres pour les épreuves et individuelles s'applique à tous les clubs, mais cet arbitre pourra être d'un autre club.

2008/2012  
« Vie sportive régionale »  
Ligue d'escrime Champagne-Ardenne  
« PROGRAMME SPORTIF »

Championnat Régional Seniors : Une adaptation du règlement est à l'étude pour palier au fait que lors de ce genre d'épreuve les arbitres sont souvent engagés comme tireurs dans la compétition.

Pour toutes les épreuves individuelles et par équipe

L'inscription de l'arbitre du club est obligatoire (inscription en ligne autant que possible).  
Si l'arbitre est absent le jour de l'épreuve les tireurs du club ne pourront pas participer à l'épreuve.  
Un tireur régulièrement engagé dans une épreuve ne pourra pas remplacer un arbitre absent sauf dans le cas d'une épreuve sur deux jours où un tireur exempté de tirer le 1er jour peut

faire fonction d'arbitre le samedi et tirer le dimanche. De même, le tireur éliminé le samedi pourra faire fonction d'arbitre pour son club le dimanche.

Cette disposition est valable à condition de respecter les niveaux définis.

- Si un arbitre inscrit sur une feuille d'engagement, n'est pas présent, au début de l'épreuve, le Directoire Technique, le jour de la compétition, pourra autoriser une dérogation exceptionnelle, en cas de force majeure suite à un événement grave et subit.

**Dérogation exceptionnelle en cas de journée à multiples compétitions**

Journée à multiples compétitions :

Lorsqu'il y a plusieurs compétitions le même jour, les clubs rencontrent des difficultés pour assurer la règle des quotas. Pour cela, il est demandé aux CRA de prévoir des mesures dérogatoires, pour ne pas pénaliser les tireurs, en tenant compte des critères suivants :

- Pas de dérogations pour les circuits nationaux
- Priorité aux compétitions officielles organisées par les ligues ou les Départements.
- Justification, par le club, de l'engagement des tireurs dans les différentes compétitions.

La C.R.A. ou la C.N.A. (selon cas ci-dessous) devront obligatoirement donner leur aval. Un formulaire est prévu à cet effet (voir annexes). La dérogation devra être signalée sur la feuille d'engagement. Le formulaire de dérogation sera présenté par le club, au début de la compétition au référent de l'arbitrage. Il devra être joint au rapport d'organisation.

- Remplacement d'un arbitre de club par un arbitre de ligue lors des épreuves autres que les championnats de France.

Dérogation donnée par le président de la C.R.A. qui doit certifier que le club demandeur s'investit bien dans la formation des arbitres

- Remplacement d'un arbitre de club par un arbitre de ligue lors des épreuves de championnat de France Seniors :

Pour les phases finales, la dérogation exceptionnelle sera autorisée par le président de la C.N.A. Elle devra lui parvenir au minimum un mois avant la date. L'équipe devra présenter le formulaire signé par le président de la C.N.A. au début de l'épreuve individuelle senior.

**POSITIONNEMENT DES ARBITRES POUR LES EPREUVES DE LIGUE**

Un arbitre devra être inscrit sur la feuille d'engagement à partir de quatre tireurs inscrits pour les épreuves individuelles et pour une ou deux équipes inscrites.

2008/2012  
« Vie sportive régionale »  
Ligue d'escrime Champagne-Ardenne  
« PROGRAMME SPORTIF »

L'organisateur s'attachera à prévenir le club dans les meilleurs délais si l'effectif ne nécessite pas l'intervention de l'arbitre.

Cependant si l'effectif des tireurs inscrits par le club nécessite la présence d'un arbitre ou si l'arbitre doit être évalué ou si le club souhaite que l'arbitre participe à l'épreuve l'organisateur l'intégrera dans son dispositif et le rémunérera à hauteur de sa qualification.

Le club qui n'a pas un effectif de tireurs engagés suffisant à la possibilité de présenter un arbitre mais l'organisateur n'est pas dans l'obligation de le prendre pas en charge.

Pour que cette formule mixte fonctionne n'oubliez pas de renseigner la feuille d'inscription jointe et surtout de préciser les coordonnées de votre arbitre et son positionnement.

**FICHE DE POSITIONNEMENT DE L'ARBITRE**

**Ne remplir la fiche que si vos effectifs de tireurs inscrits nécessitent l'engagement d'un arbitre.**

CLUB DE .....

NOM.....PRENOM.....

NIVEAU.....ARME.....

COORDONNEES TELEPHONIQUES.....

SOUHAITE ETRE PREVENU DANS LES PLUS BREFS DELAIS SI MA PRESENCE N'EST PAS NECESSAIRE            OUI       NON  

Date et signature

Championnat Régional :

Cadets, Juniors, Seniors, Vétérans :

Les effectifs de la Régions ne permettant pas aujourd'hui de respecter intégralement les exigences Fédérales, il est retenu temporairement la formule suivante.

Auto arbitrage avec obligation pour tous les tireurs participants à la compétition d'assurer un certain nombre de prestation.

Néanmoins nous encourageons les clubs qui en ont la possibilité d'engager un arbitre non tireur ce jour, il sera pris en charge à la hauteur de sa compétence ;

Concernant les vétérans la CDA concernée s'appuiera sur ses arbitres en formations.

2008/2012  
« Vie sportive régionale »  
Ligue d'escrime Champagne-Ardenne  
« PROGRAMME SPORTIF »

**FORMULAIRE DE DEROGATION**

Dans le respect de l'application du chapitre 3/A.5 de la « Réglementation de l'arbitrage »

- Le président de la Commission Nationale d'Arbitrage (\*).....
  - Le président de la Commission Régionale d'Arbitrage (\*).....
- représentant la ligue .....présidée par .....

atteste que le club d'escrime de .....,  
se trouve, **exceptionnellement**, dans l'impossibilité de respecter cette réglementation po  
participer à la compétition ci- après désignée :

Titre de l'épreuve : .....

Date et Lieu : .....

Catégorie :            Benjamins            Minimes            Cadets  
                                  Juniors                Seniors            Vétérans

Armes :                Fleuret            Epée                Sabre

Raisons invoquées:.....

Par conséquent, le président de la C.N.A ou de la C.R.A.(\*) autorise le club de  
.....  
à utiliser les services d'un arbitre licencié dans un autre club de la ligue

Nom et prénom de l'arbitre.....

Club :.....

N° Licence :.....

Arbitre :                Régional            National            International  
                                  Fleuret            Epée                Sabre

Comme arbitre pour ce club engagé dans cette épreuve.

Faire valoir ce que de droit,

Avis du Président de la C.N.A. ou C.R.A. (\*)

Avis du Conseiller Technique Sportif

Signature et cachets

Signature et cachets

\*(rayer la (les) mention(s) inutile(s)).

## **16° ROLES ET MISSIONS DU RESPONSABLE C.R.A**

Pour les épreuves de la ligue, le responsable de la C.R.A ou son délégué sera toujours présent.

- Il est de droit membre du D.T. et participera à régler les litiges liés à l'arbitrage.
- Il fait partie de la liste officielle des arbitres, son club sera si possible dispensé de présenter un arbitre.
- Il s'engage à effectuer un réel soutien éducatif et pédagogique auprès des arbitres.
- Il fait remonter tous les problèmes à la C.R.A.
- Il est présent durant toute la compétition. Il n'est plus un cadre ou l'arbitre d'un club, mais officiel de ligue.
- Aucune rétribution de la part du club pour le responsable de la C.R.A.

### **EN CAS DE DELEGATION A UN REFERANT**

Si besoin le référé est désigné par la Commission d'Arbitrage en accord avec le Cadre Technique et le Président de Ligue.

- Il s'engage à effectuer un réel soutien éducatif et pédagogique auprès des arbitres.
- Il rédige un rapport qui sera destiné à la C.R.A avec copie au Cadre Technique.
- Il est présent durant toute la compétition. Il n'est plus un cadre ou l'arbitre d'un club, mais officiel de ligue.

**Il est pris en charge par le club organisateur à hauteur de son niveau de compétence au même titre que les arbitres. Le club sera ensuite remboursé par la C.R.A.**

## **17° LA GESTION INFORMATIQUE**

La gestion informatique de la compétition est à la charge de l'organisateur. Les locaux sont isolés de la salle et du plateau.

Le logiciel « engarde » est l'unique outil de gestion des épreuves.

La cellule informatique de l'ETR sous la responsabilité de M.BONETTI est à la disposition des organisateurs.

## **18° LES RECOMPENSES**

- Réunir les tireurs avant la remise de récompenses. (Cf. Fêtes des Jeunes)
- Les récompenses sont remises à la fin de chaque compétition de l'arme concernée sur un podium clairement identifié. Elles font parties des obligations de l'organisateur.
- Dans les armes où les catégories sont regroupées, les remises seront séparées. Cependant, si les tireurs font une compétition en surclassement, pas de classement séparés.
- Si le nombre de participants d'une catégorie et d'une arme est égal ou inférieur à 10, les 4 premiers sont récompensés.
- Si le nombre de participants d'une catégorie et d'une arme est supérieur à 10, les 8 premiers sont récompensés.

2008/2012  
« Vie sportive régionale »  
Ligue d'escrime Champagne-Ardenne  
« PROGRAMME SPORTIF »

- Les coupes, médailles et récompenses sont à la charge de l'organisateur qui peut remettre à tous les participants un souvenir.
- Si un tireur participe à deux épreuves le même jour, après s'être acquitté des droits d'engagement, il peut prétendre à récompenses dans les deux catégories d'armes tirées selon ses performances.
- La Ligue d'Escrime de Champagne-Ardenne prendra en charge les récompenses des Championnats Régionaux toutes armes et toutes catégories ainsi que de l'épreuve de Ligue H2020.

### 19° LA COUVERTURE MEDICALE

La présence d'un médecin est **obligatoire** tout au long de la compétition. Il devra être licencié afin d'être assuré civilement. (cf. note fédérale rubrique assurances)  
Prévoir un local spécifique et un compte rendu des incidents relevés sur l'ensemble de la journée.  
Le compte rendu de la compétition doit comporter l'ensemble des traumatismes constaté par le médecin qui signera ce document.  
Le médecin est indemnisé par l'organisateur.  
La Ligue d'Escrime de Champagne-Ardenne dispose d'un défibrillateur pour les clubs organisateurs. (sur demande)

### 20° L'OBSERVATEUR

#### Si besoin :

- ☒ Un observateur indépendant du club organisateur sera désigné pour rendre compte auprès du Conseiller technique Régional du respect de ce cahier des charges.
- ☒ Il est présente toute la journée et envoie à la L.C.A la fiche d'évaluation de l'épreuve et bilan corps arbitral signée avec l'organisateur.

### 21° L'ACCES AUX PISTES

- ☒ Les pistes sont accessibles à un cadre et/ou un dirigeant par club en plus des tireurs, des arbitres et du référant.
- ☒ Si les organisateurs délimitent les aires de combat par des barrières, les organisateurs s'engagent à une bonne lisibilité de ce qui se passe sur les pistes.
- ☒ Il est préconisé de distribuer des badges aux personnes autorisées.

### 22° QUELQUES PRECISIONS

- Pour les catégories Poussins- Pupilles- Benjamins, le passage du pied arrière devant le pied avant est interdit aux 3 armes ; au sabre, ce point de règlement s'applique à l'ensemble des catégories.

2008/2012  
« Vie sportive régionale »  
Ligue d'escrime Champagne-Ardenne  
« PROGRAMME SPORTIF »

- A l'épée, dans les jeunes catégories : interdiction de tenir son arme « en bout » par le pommeau ; les doigts sont prêts de la coquille. La pratique de l'Épée en compétition est réglementée (cf. : Guide Fédéral).
- Pour les épreuves de jeunes, les pistes d'escrime sont égales à une longueur de 10 m. (cf. règlement pour les épreuves des jeunes).
- Poignée droite obligatoire pour les poussins / pupilles / Benjamins.
- Blasons obligatoires
- NORMES DES TENUES

**CIRCULAIRE F.F.E DU 01/12/01**  
**APPROUVE PAR LE COMITE DIRECTEUR F.F.E du 01/12/01**

**I Marquage CE (Décret du 5-8-94)**

Pour tous les équipements individuels de sécurité commercialisés à partir du 01/07/1995 vendus, loués, distribués :

Catégorie 1 de marquage CE	Gants, pantalons : risques non vitaux
Catégorie 2 de marquage CE	Vestes, cuirasses, sacs cuirasses, coquilles, masques : équipements protégeant contre les chocs affectant les parties vitales du corps et susceptibles de provoquer des lésions irréversibles.

**II Labels F.I.E / F.F.E : UNIQUEMENT EN COMPETITION**

Catégorie A + CHT/Monde Cadets, Juniors, Seniors	Tenue 800 N et cuirasse 800 N
Minimes, Cadets, Juniors, Vétérans	Tenue 350 N et cuirasse 800 N
Poussins, Pupilles, Benjamins	Tenue 350 N et cuirasse 350 N

**RAPPEL - STATUTS FIE -**

«Les tireurs s'arment, s'habillent, s'équipent et combattent sous leur propre responsabilité et à leurs risques et périls.

Les mesures de sécurité, de même que celles de contrôle, édictées par le Règlement pour les épreuves ne sont destinées qu'à renforcer la sécurité des tireurs, sans pouvoir la garantir, et ne peuvent en conséquence, quelle que soit la manière dont elles sont appliquées, entraîner la responsabilité, ni de la FIE, ni des organisateurs d'épreuves, ni des fonctionnaires chargés de leur réalisation, ni des auteurs d'un éventuel accident».

2008/2012  
 « Vie sportive régionale »  
 Ligue d'escrime Champagne-Ardenne  
 « PROGRAMME SPORTIF »

**EVOLUTION DES CATEGORIES D'AGE**

Les catégories d'âge sont calculées en tenant compte de la saison sportive fédérale, calquée sur l'année scolaire (sauf vétérans). elle débute au 1er septembre et se termine au 31 août.

		2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012
<b>VETERANS</b>	<b>3</b>	<=09/1948	<=09/1949	<=09/1950	<=09/1951	<=09/1952
	<b>2</b>	09/1948 à 08/1958	09/1949 à 08/1959	09/1950 à 08/1960	09/1951 à 08/1961	09/1952 à 08/1962
	<b>1</b>	09/1958 à 08/1968	09/1959 à 08/1969	09/1960 à 08/1970	09/1961 à 08/1971	09/1962 à 08/1972
<b>SENIORS</b>		<=1987	<=1988	<=1989	<=1990	<=1991
<b>JUNIORS</b>	<b>3</b>	1988	1989	1990	1991	1992
	<b>2</b>	1989	1990	1991	1992	1993
	<b>1</b>	1990	1991	1992	1993	1994
<b>CADETS</b>	<b>2</b>	1991	1992	1993	1994	1995
	<b>1</b>	1992	1993	1994	1995	1996
<b>MINIMES</b>	<b>2</b>	1993	1994	1995	1996	1997
	<b>1</b>	1994	1995	1996	1997	1998
<b>BENJAMINS</b>	<b>2</b>	1995	1996	1997	1998	1999
	<b>1</b>	1996	1997	1998	1999	2000
<b>PUPILLES</b>	<b>2</b>	1997	1998	1999	2000	2001
	<b>1</b>	1998	1999	2000	2001	2002
<b>POUSSINS</b>	<b>3</b>	1999	2000	2001	2002	2003
	<b>2</b>	2000	2001	2002	2003	2004
	<b>1</b>	2001	2002	2003	2004	2005
<b>MOUSTIQUES</b>		2002 et après	2003 et après	2004 et après	2005 et après	2006 et après

## LICENCE DOUBLE FFE PAR EQUIPES CADETS ET JUNIORS

Fédération Française d'Escrime  
20/09/2010

### Les objectifs :

- Permettre à des escrimeurs isolés dans des clubs, de se constituer en équipe tout en conservant leur licence individuelle dans leur club d'origine
- Permettre à des licenciés d'outre-mer de participer à des équipes métropolitaines tout en conservant leur licence dans leur club d'outre-mer

### Le public :

- dispositif réservé aux licenciés FFE de la catégorie « cadet » et « juniors »,

### Les conditions d'obtention :

1. Accord : du Président du club où l'escrimeur est licencié et du président du club où doit se constituer l'équipe.
2. proximité géographique : Il doit s'agir de licenciés se trouvant dans la même ligue ou dont le club situé dans une autre ligue est distant de 25 kms maximum à vol d'oiseau, du club d'accueil.
3. Procédure : la demande qui doit être déposée à la ligue du club d'accueil munie de l'accord du président de club d'origine **au plus tard le 15 novembre de l'année sportive**, pour transmission à la Fédération Française d'Escrime **au plus tard au 01<sup>er</sup> décembre de l'année sportive**. La ligue d'accueil transmet ensuite le dossier à la Fédération qui après consultation de la commission des mutations, valide ou non.
4. La validité est donnée pour une seule saison sportive.
5. Concernant les licenciés outre-mer : ils peuvent, pour leur part, tirer par équipe au sein d'un club de n'importe quelle ligue métropolitaine avec la condition que l'équipe du club d'accueil ne puisse comporter parmi les 4 équipiers, qu'un maximum de 2 tireurs d'outre-mer.
6. Pour les mêmes raisons et concernant la Corse : qui ne peut pas profiter de la distance complémentaire de 25 kms, les tireurs corses pourront participer à des équipes des ligues de Côte d'Azur et de Provence

### Mention de la «Licence Double» :

- elle ne donnera pas lieu à la délivrance d'une deuxième licence et ne nécessitera pas le paiement d'un droit complémentaire.
- La mention de la possibilité de tirer par équipes pour un autre club sera portée sur la carte licence.

### Représentation du club par équipe :

- Dès lors que le tireur a choisi son club d'accueil pour les compétitions par équipes, il ne pourra tirer par équipes que pour lui seul durant la saison sportive concernée, y compris en cas de sur classement ou de double sur classement, sauf mutation autorisée auquel cas, il ne pourra que représenter son nouveau club.
- **Dés lors que le tireur représente son club d'accueil pour les compétitions par équipes, son club d'origine ne peut prétendre à présenter une équipe dans la même catégorie sur la saison sportive.**

## Guide de la vie sportive Fédérale 2005 Les Blasons

### LES BLASONS

#### Préambule

Les Blasons doivent s'intégrer pleinement dans l'organisation fédérale existante. Ils ont pour but de fidéliser et de former nos populations de jeunes licenciés tout en les préparant à la compétition et aux examens fédéraux.

Il existe déjà des compétitions s'adressant à tous les niveaux de pratique, et des formations d'arbitres et d'éducateurs ayant fait leurs preuves. Les Blasons visent à accroître l'efficacité de ce système.

Il existe deux types de Blasons :

#### 1. Les Blasons « formation »

Trois niveaux (jaune, rouge et bleu), plus un blason « jeune arbitre » (vert), qui s'adressent directement à la vie du club pour animer, former et fidéliser.

Ces Blasons donnent à nos jeunes escrimeurs des points de repères, des buts à atteindre et créeront une source d'émulation.

Ils sont dispensés aux trois armes, fleuret, épée et sabre.

De façon plus spécifique, les blasons interviennent sur trois paramètres : l'enfant, l'activité, les parents.

Ils n'ont pas comme modèle de référence la compétition et le sport de haut niveau. Leur but est de permettre à l'enfant d'être accueilli, orienté dans la discipline et lui permettre de maîtriser des savoir-faire restreints, mais fondamentaux pour l'activité. Les deux premiers Blasons (jaune et rouge) sont faciles d'accès. Avec un minimum d'attention, l'enfant doit les maîtriser rapidement et doit être rapidement capable de les obtenir.

Le Blason Bleu est une préparation à la compétition.

#### **Le blason est avant tout un outil et un support pédagogique qui permet à l'enfant :**

- de prendre des points de repères dans sa progression
- de concrétiser matériellement sa progression par le port du Blason
- d'avoir des réussites en dehors des compétitions
- de voir récompenser le rythme de ses acquisitions (motrices, cognitives et comportementales)
- de mettre en place un projet

#### **Le port du blason récompense :**

- la connaissance des règles fondamentales de l'escrime
- la compréhension du jeu
- les acquis techniques en fonction des règles fondamentales
- la connaissance des valeurs de l'activité (maîtrise de soi, fair-play etc.)

#### **Le blason permet aux parents :**

- de comprendre la progression de leur enfant
- de participer au projet de leur enfant
- d'évaluer les progrès de leur enfant et sa place dans une structure organisée

## **2. Les Blasons « compétition »**

Deux niveaux (régional et national) qui ont pour but de reconnaître la valeur compétitive des pratiquants.

Les Blasons n'abandonnent pas les aspects techniques, qui sont incontournables dans notre discipline, mais ils ont aussi pour but de faire connaître et de faire partager les valeurs de l'escrime.

### **Informations utiles :**

#### **Qui peut décerner les Blasons ?**

Ces trois Blasons, ainsi que le blason « jeune arbitre », sont passés dans le club avec des organisations qui tiendront compte de la réalité du terrain.

On peut imaginer dans certains cas, des commissions de contrôle, composées du Maître d'Armes et du Président du club ou de plusieurs Maîtres d'Armes.

En tout état de cause, des initiateurs ou des moniteurs ne peuvent pas décerner seuls des Blasons. Il faut impérativement la présence d'un Maître d'Armes ou d'un Prévôt Fédéral. Pour que le Prévôt Fédéral ait l'autorisation d'attribuer les Blasons, il devra en faire la demande à la ligue qui, pour le Blason Bleu, imposera la présence du CT ou du Maître d'Armes occupant le poste d'éducateur au Comité Directeur de la Ligue.

#### **Quel est le rythme de passage des Blasons « formation » ?**

- Le Blason Jaune est conçu pour être acquis à la fin du premier trimestre de pratique.
- Le Blason Rouge est conçu pour être acquis à la fin de la première année de pratique.
- Le Blason Bleu est conçu pour être acquis à la fin du premier trimestre de la deuxième saison de pratique
- Le Blason Jeune arbitre est conçu pour être décerné aux pratiquants titulaires du blason bleu ayant assimilés les notions fondamentales de l'arbitrage.

Ce schéma est un exemple, mais il peut être modulé en fonction de l'aptitude des enfants.

Cependant, ne perdons pas de vue que les contenus doivent être clairement identifiés en terme d'acquisition, surtout pour le Blason Bleu et qu'il est souhaitable de s'y conformer.

#### **Comment procéder à l'évaluation ?**

L'évaluation peut se faire en contrôle continu ou lors de sessions de contrôle dûment organisées.

L'évaluation doit s'appuyer le plus possible sur la pratique et les rencontres sportives.

Les démonstrations sans adversaire seront intéressantes à développer.

Les connaissances et les comportements doivent être connus de tous. Le mode d'évaluation doit l'être également, il doit être simple et clair.

Le Blason Jaune est obtenu sous forme de contrôle continu.

Le Blason Rouge devrait être décerné après le passage de tests lors d'une journée bien définie.

Le Blason Bleu sera passé lors de tests s'appuyant sur :

- une rencontre sportive pour évaluer le comportement
- des schémas d'action à commenter pour la connaissance
- des démonstrations pratiques à commenter pour la gestuelle

#### **Les supports de l'opération «Blasons» :**

Sont disponibles dans les ligues :

- des affiches reprenant le programme des blasons
- des tracts de promotion de l'opération

2008/2012  
« Vie sportive régionale »  
Ligue d'escrime Champagne-Ardenne  
« PROGRAMME SPORTIF »

Sont disponibles dans les ligues :

- les blasons
- les diplômes
- le livret

### **Conclusion**

Les Blasons sont des outils donnés au club pour permettre de fidéliser et d'accueillir dans l'activité nos licenciés débutants, et aussi leur donner un passeport pour la compétition avec le Blason Bleu. Leurs contenus divisés en trois parties (comportement, gestuelle et connaissance) cernent des savoirs techniques simples et préparent les tireurs, en matière de comportement et de connaissance à l'arbitrage.

## **SCHEMA GENERAL DES BLASONS**

Pas de compétition **BLASON JAUNE**

### **ANIMATION – FORMATION – FIDELISATION**

Compétitions de jeunes **BLASON ROUGE OBLIGATOIRE** Contrôlés par le club

Compétition officielles **BLASON BLEU OBLIGATOIRE**

Formation à l'arbitrage **BLASON VERT COMPETITION**

Contrôles par la ligue Champions de Ligue **BLASON CHAMPION DE LIGUE**

Contrôles par la F.F.E. Vainqueurs du Critérium National minimes **BLASON TRICOLORE**

**23° ANNEXES**

**1 ADRESSES UTILES**

☒ **SITE FFE** : [www.ffe-escrime.fr](http://www.ffe-escrime.fr)

☒ **COORDONNEES LIGUE LCA** :

- ADRESSE POSTALE : Complexe Sportif Gérard Philippe 19, Av du Général SARRAIL  
51000 CHALONS EN CHAMPAGNE
- TELEPHONE/TELECOPIE : 03.26.21.49.56
- SITE INTERNET : <http://ligueescrimechampard.ifrance.com/>
- COURRIEL :
- 

☒ **COORDONNEES DU PRESIDENT DE LIGUE** :

- TELEPHONE/TELECOPIE : 03.26.21.49.56
- PORTABLE : 06.98.45.45.87
- COURRIEL : [dbussy.esc@wanadoo.fr](mailto:dbussy.esc@wanadoo.fr)

☒ **COORDONNEES CTR** :

- TELEPHONE/TELECOPIE : 03.26.21.49.56
- PORTABLE : 06.70.15.95.07
- MAIL : [sagetjm@neuf.fr](mailto:sagetjm@neuf.fr)

**COORDONNEES RESPONSABLE C.R.A :**

PORTABLE : 06.60.70.46.81

MAIL : [catherine.rothier@wanadoo.fr](mailto:catherine.rothier@wanadoo.fr)

**COMITE DEPARTEMENTAL DE LA MARNE:**

MAIL PRESIDENTE C.D:

RESPONSABLE C.D.A : [catherine.rothier@wanadoo.fr](mailto:catherine.rothier@wanadoo.fr)

**COMITE DEPARTEMENTAL DES ARDENNES:**

MAIL PRESIDENTE C.D: [rodriguesnadine@aol.com](mailto:rodriguesnadine@aol.com)

RESPONSABLE C.D.A : [benoitguilley@yahoo.fr](mailto:benoitguilley@yahoo.fr)

**COMITE DEPARTEMENTAL DE L'AUBE:**

MAIL PRESIDENT C.D:

RESPONSABLE CDA : Mr Declaude

**COMITE DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE MARNE :**

MAIL PRESIDENT C.D : [gerard.renoux@free.fr](mailto:gerard.renoux@free.fr)

RESPONSABLE C.D.A : [y.collenot@wanadoo.fr](mailto:y.collenot@wanadoo.fr)

**Responsable informatique :**

M.BONETTI [raf51@hotmail.com](mailto:raf51@hotmail.com)

## **2 CENTRE REGIONAL**

Le **Centre Régional d'Entraînement et de Formations de Cadres** reprendra ses activités en Octobre 2010 tant au CREPS de Reims que sur un principe d'itinérance.

Le Centre Régional à un double objectif qui est tant de répondre aux besoins des compétiteurs des clubs de la Ligue que de faciliter la formation des futurs cadres.

Par ailleurs, le fonctionnement du Centre Régional induit de fait un échange régulier avec l'enseignant du club.

### **Catégories concernées :**

Minimes à Seniors hommes et dames, valides et handisport, compétiteurs ou cadres en formations.

### **Fonctionnement pour les compétiteurs :**

Séances / Armes	EPEE	SABRE
<b>*Séances collectives</b>	<b>CREPS DE REIMS</b> Accord entre la Ligue et le Pôle Epée de Reims	<b>CREPS DE REIMS</b>
<b>*Séances individuelles</b>	A la demande au CREPS de Reims ou site à définir	A la demande au CREPS de Reims ou site à définir

\* En coordination avec l'enseignant du club.

### **Fonctionnement pour les cadres en formations :**

L'ensemble des séances se dérouleront au CREPS de Reims pour autant les évaluations pédagogiques se feront au sein du club support.

### **Participation financière de la Ligue :**

Dans le cadre du Centre Régional vous pouvez bénéficier d'une prise en charge par la Ligue à hauteur de 0,10 € du kilomètre .

### **Retour des inscriptions :**

Pour coordonner cette action et la rendre la plus performante possible, je vous demande de me communiquer la liste des tireurs susceptibles de participer aux entraînements par le biais de la fiche jointe avant le 1<sup>er</sup> Octobre 2010 à la Ligue d'Escrime de Champagne-Ardenne, 19 Avenue du Général Sarrail 51000 Châlons en Champagne. En effet les contenus, les situations proposées et les jours concernés dépendront des demandes des participants.

**FICHE D'INSCRIPTION 2010/2011**  
**CENTRE REGIONAL D'ENTRAINEMENT ET DE FORMATION DES CADRES**  
**LIGUE D'ESCRIME DE CHAMPAGNE-ARDENNE**

**Retour des inscriptions :**

1<sup>er</sup> Octobre 2010 à la Ligue d'Escrime de Champagne-Ardenne, 19 Avenue du Général Sarrail  
51000 Châlons en Champagne

<b>NOM</b>	<b>PRENOM</b>	<b>CATEGORIE</b>	<b>ARME</b>	<b>CLUB</b>	<b>JOUR SEANCES INDIVIDUELLES COLLECTIVES</b>	<b>SOUHAITE OU</b>

**Date et signature :**

2008/2012  
« Vie sportive régionale »  
Ligue d'escrime Champagne-Ardenne  
« PROGRAMME SPORTIF »

**AU CREPS DE REIMS - Pôle Epée -**

➤ **Séances d'assauts à partir de Cadets** 18H00 à 19H30 les mardis et jeudis sous la responsabilité des Maîtres Barrois et Saget

➤ **Possibilités de leçons individuelles toutes armes à partir de minimes ou formations de cadres** les mardis de 9H30 à 19H00 et les jeudis de 9H30 à 12H00 sous la responsabilité du Maître Saget. (Hors vacances scolaires).

Afin de recevoir les participants dans les meilleures conditions, veuillez me contacter par mail [sagetjm@neuf.fr](mailto:sagetjm@neuf.fr) pour positionner les horaires des leçons individuelles et organiser les participations aux séances collectives.

Par convention entre la Ligue d'Escrime et le CREPS de Reims aucun tireur ne sera accepté sans avoir préalablement renvoyé sa fiche d'inscription. Pour des raisons tant de sécurité que de responsabilité, le nom de chaque participant sera enregistré à l'accueil.

*Pour ceux qui souhaitent venir tirer au CREPS en dehors des dates fixées, ce ne sera possible qu'à l'épée et après accord conjoint du CTS J-M.Saget et du responsable du Pôle France épée S.Barrois.*

**REGROUPEMENT AU CREPS DE REIMS MINIMES ET PLUS**

**Fonctionnement :**

Séances d'assauts et leçons individuelles au CREPS de Reims à partir de minimes et aux 3 armes de 10H00 à 17H00 les 3 samedis suivants :

. **Préparation N°1** : le

. **Préparation N° 2** : le

. **Stage terminal N°3** :

**Modalités :**

Participation de 5 € par tireur pour les modules 1 et 2. Le module 3 fera l'objet d'une note spécifique.

### **3 DOCUMENT DE DEMANDE DE SELECTION EXEPTIONNELLE POUR LES MINIMES DANS LA FILIERE H2020.**

Un tireur Régional à fort potentiel est un élément qui participe au rayonnement de la Ligue lors des épreuves de zone, d'inter zones et du Critérium National Minime.  
A ce titre, deux places sont réservées dans le cas de maladie ou de blessure.

**C'est pourquoi vous pouvez remplir le fiche jointe.**

Pour des raisons justifiées par le certificat médical joint M./Melle .....  
Du club de ..... n'a pas été en mesure de disputer le .....  
l'épreuve horizon 2020 de Ligue.

A ce titre nous demandons,

Président du club .....

Maître d'Armes du club .....

à la Ligue de bien vouloir étudier sa sélection sur le quotas réservé.

DATE ET SIGANTURES

Président :

Maître d'Armes :

**Le présent document devra être adressé à la Ligue par poste dans les 48H après l'épreuve et le cadre Technique prévenu avant le début de la compétition.  
Faute de quoi aucune dérogation ne sera accordée.**

☒ **COORDONNEES LIGUE LCA :**

- ADRESSE POSTALE :  
*Ligue d'Escrime dde Champagen-Ardenne*  
*Complexe Sportif Gérard Philipe 19, Av du Général SARRAIL*  
*51000 CHALONS EN CHAMPAGNE*
- TELEPHONE/TELECOPIE : 03.26.21.49.56
- SITE INTERNET : <http://ligueescrimechampard.ifrance.com/>
- COURRIEL : [liguescrimechamp@aliceadsl.fr](mailto:liguescrimechamp@aliceadsl.fr)

☒ **COORDONNEES CTR :**

- TELEPHONE/TELECOPIE : 03.26.21.49.56
- PORTABLE : 06.70.15.95.07
- MAIL : [sagetjm@neuf.fr](mailto:sagetjm@neuf.fr)

## 4 LISTING DES ARBITRES DE LIGUE

### Arbitres en formation saison 2010/2011.

#### *Départemental, Q.C.M*

*validé.*

Nom	Prénom	Club	Arme	Date de l'examen
BEKEN	Jordan	Givet	Epée	juin-09
BESTEL	Coralie	Vouziers	Fleuret	juin-09
BESTEL	Coralie	Vouziers	Sabre	juin-09
BESTEL	Coralie	Vouziers	Epée	juin-09
BRNCIC	Constant	T.G	Epée	juin-09
COUDERC	Antoine	C.E.C.M	Epée	juin-09
COUDERC	Antoine	C.E.C.M	Sabre	juin-09
FOURTEMBERG	Simon	C.E.C.M	Sabre	juin-09
JACQUEMIN	Clément	Givet	Epée	juin-09
LESQUOY	Modestine	Rethel	Fleuret	juin-09
PARIS LECLERC	Quentin	T.G	Fleuret	juin-09
RODRIGUES	Nadine	Rethel	Sabre	juin-09
SIMON	Jonas	C.E.C.M	Epée	juin-09
BIGNON	Godefroy	T.G	Epée	sept-09
CHENET	Théophane	3 Armes	Epée	sept-09
GIMAT	Pierre	Reims Europe	Fleuret	sept-09
GUIOT	Marion	3 Armes	Sabre	sept-09
LESEUR	Arthur	T.E.C	Sabre	sept-09
LETANG	Claire	Châlons	Epée	sept-09
LINGAT	ISABELLE	C.E.C.M	Sabre	juin-10
MENISSIER	XAVIER	C.E.C.M	Fleuret	juin-10
RODRIGUES	NADINE	RETHEL	Epée	juin-10
BEGAT	JEREMY	C.E.Reims	Fleuret	juin-10
MANGUILLI	FREDERIQUE	C.E.C.M	Epée	juin-10
MENISSIER	CEDRIC	C.E.C.M	Fleuret	juin-10
MENISSIER	CEDRIC	C.E.C.M	Epée	juin-10
MENISSIER	CEDRIC	C.E.C.M	Sabre	juin-10
MENISSIER	XAVIER	C.E.C.M	Epée	juin-10
NICOLE	HERVE	U.J.B	Fleuret	juin-10
NICOLE	SAMUEL	U.J.B	Fleuret	juin-10
RODRIGUES	NADINE	RETHEL	Fleuret	juin-10
RODRIGUES	NADINE	RETHEL	Sabre	juin-10
AUBRY	CAMILLE	C.E.Reims	Sabre	juin-10
CALAS	EUGENIE	C.E.Reims	Fleuret	juin-10
MANGUILLI	FREDERIQUE	C.E.C.M	Sabre	juin-10
MANGUILLI	MARIE	C.E.C.M	Epée	juin-10
CENCI	Benoît	C.E.C.M	Fleuret	sept-10
CENCI	Fantin	C.E.C.M	Fleuret	sept-10

2008/2012  
 « Vie sportive régionale »  
 Ligue d'escrime Champagne-Ardenne  
 « PROGRAMME SPORTIF »

CENCI	Léandre	C.E.C.M	Fleuret	sept-10
FOSSE	Augustin	C.E.Reims	Fleuret	sept-10
KESLER	Jordan	U.J.B	Fleuret	sept-10
MANCEAUX	Antoine	T-G	Fleuret	sept-10
ASALI	Medhi	C.E.C.M	Fleuret	sept-10
CENCI	Benoît	C.E.C.M	Epée	sept-10
CENCI	Léandre	C.E.C.M	Epée	sept-10
DEGARDIN		Epernay	Fleuret	sept-10
LESNE	Paul-Emile	Epernay	Fleuret	sept-10

***Départemental, formation autorisée mais rattrapage obligatoire en juin 2011.***

Nom	Prénom	Club	Arme	Date de l'examen
MANGUILLI	FREDERIQUE	C.E.C.M	FLEURET	juin-10
MANGUILLI	MARIE	C.E.C.M	SABRE	juin-10
SIMON	CHLOE	C.E.Reims	FLEURET	juin-10
BOQUETTE	DYLAN	U.J.B	FLEURET	juin-10
KESLER	JORDAN	U.J.B	FLEURET	juin-10
CENCI	Fantin	C.E.C.M	Epée	sept-10
DEFRENNE	Etienne	R.E.E	Fleuret	sept-10
LECOMTE	Louis	U.J.B	Fleuret	sept-10
MIEUR	Gabriel	T-G	Epée	sept-10
SALACH	Arthur	Aix-en-Othe	Fleuret	sept-10
SOLIVELLAS	Guillaume	C.E.Reims	Fleuret	sept-10
ANTONIN	Pierre	C.E.C.M	Fleuret	sept-10
ANTONIN	Pierre	C.E.C.M	Epée	sept-10
ASALI	Medhi	C.E.C.M	Epée	sept-10
CHEVET	Hippolyte	C.E.C.M	Fleuret	sept-10
COLLIGNON	Annaëlle	C.E.Reims	Fleuret	sept-10
MATHON	Julien	R.E.E	Fleuret	sept-10
TOUPET	Louis Marie	T-G	Epée	sept-10

***Régional, Q.C.M validé.***

Nom	Prénom	Club	Arme	Date de l'examen
DARCQ	Gaël	C.E.C.M	Epée	sept-09
FOURTEMBERG	Thierry	C.E.C.M	Fleuret	sept-09
LINGAT	Isabelle	C.E.C.M	Fleuret	sept-09
LINGAT	Emilie	C.E.C.M	Fleuret	sept-09
PARIS LECLERC	Quentin	T.G	Fleuret	sept-09
HAUTERVILLE	Jonathan	C.E.C	Epée	sept-10
CHENET	Théophile	3 Armes	Epée	sept-10
GUIOT	Marion	3 Armes	Epée	sept-10

***Régional, formation autorisée mais rattrapage obligatoire en juin 2011.***

Nom	Prénom	Club	Arme	Date de l'examen
BECARD	Victor	U.J.B	Fleuret	sept-10
LESEUR	Arthur	T.E.C	Sabre	sept-10
BRNCIC	Constant	T-G	Epée	sept-10

2008/2012  
« Vie sportive régionale »  
Ligue d'escrime Champagne-Ardenne  
« PROGRAMME SPORTIF »

NOMS	PRENOMS	CLUB	Date Nais	D. F	D. E	D. S	R. F	R. E	R. S	Nat
ASALI	AWNI	C.E.C.M	27/04/1993			3			68	
ASALI	DALIA	C.E.C.M	22/05/1995	38						
AUBRY	CAMILLE	C.E.REIMS	18/08/1993	45						
AUMERSIER	MATHILDE	CHALONS	02/06/1992		9					
BABLON	THOMAS	CHAUMONT	02/06/1993		19					
BARRA	THIERRY	CHAUMONT	25/04/1957							E
BATISSE	AMBROISE	T.G	20/02/1994 <sup>□</sup>		17					
BAUM	ASTRIDE	ST DIZIER	26/05/1992	4						
BECARD	VICTOR	ST DIZIER	16/11/1994	17						
BEKEN	JORDAN	GIVET								
BERNET	ELOI	CHAUMONT	31/01/1994							
BIGNON	Godefroy	T.G								
BONETTI	NILS	VITRY	22/03/1994	46						
BONETTI	RAPHAEL	VITRY	18/05/1980				80			
BONHOMME	MATHIEU	C.E.C.M	02/05/1994	8			60			
BRNCIC	Constant	T.G								
CALAS	EUGENIE	C.E.REIMS								
CANONNE	PAULINE	C.E.REIMS	10/03/1989	7			61			
CANOT	ALEXIS	AIX EN OTHE	06/02/1989		13			52		
CAPUT	MAXIME	JOINVILLE	26/03/1993	18						
CARATINI	ANAIS	GIVET	01/09/1986	29						
CASENAVE	BENOIT	R.E.E	02/04/1976	21	21		12	42		
CHAMPCLOS	GUY	CHALONS	17/09/1956		10					
CHAUDOQUET	EMMANUEL	TG	29/04/1969							E
CHEVALME	LUDOVIC	ST DIZIER	15/04/1974	9			22			
CLAVER	VIVEK	C.E.REIMS	15/06/1993			54			84	
COLLENOT	BLANDINE	C.E.P.L	17/03/1985		14					
COLLENOT	SILVIN	C.E.P.L								
COLLENOT	YVES	C.E.P.L	24/05/1951				75	75	75	
CUOMO	ALICE	T.G	20/07/1994		20					
DABLAIN	YACINTHE	C.E.C.M	21/02/1996	9						
DARDE	CYRILLE	EPERNAY	22/01/1974				72	72	72	
DAUDE	LUDOVIC	CHALONS	20/12/1990	2						
DE LANGENHAGEN	KEVIN	C.E.C.M	04/08/1988			16			55	
DE LANGENHAGEN	CARL	C.E.C.M	23/07/1986		18	15		31		
DEBONDT	OLIVIER	GIVET	07/12/1963				70	70	70	
DECLAUDE	DOMINIQUE	T.G	02/07/1954				78	78	78	
DESCHAMPS	GHISLAIN	ST DIZIER								
DESCHAMPS	ROMAIN	ST DIZIER	03/12/1993	16						
DESLOGES	J LOUIS	CHALONS	28/01/1969		37			34		
DEVALLOIR	CAMILLE	T.G	24/08/1993		18			88		
DIE	DORIAN	C.E.C.M	06/08/1990		42					
DORCE	CARL	CHALONS	28/11/1981		38			35		
DUBOIS	BENJAMIN	C.E.REIMS	11/10/1992			57				

2008/2012  
« Vie sportive régionale »  
Ligue d'escrime Champagne-Ardenne  
« PROGRAMME SPORTIF »

DUFOREAU	MARIE	CHALONS	04/09/1993	5					
DUMOULIN	SANDRINE	AIX EN OTHE	09/01/1976	1	1		5	5	
DUMOULIN	EMERRIC	TG	19/04/1979		7			46	
EULLAFFROY	ANNE-FLEUR	T.G	13/12/1994						
FEBVRE	ALAIN	JOINVILLE	02/08/1965	21					
FEBVRE	JULIEN	JOINVILLE	05/07/1991	22					
FLACHAT	FLORENT	T.G	27/08/1994		19				
FORGET	MARIE	C.E.REIMS	25/04/1994	48			89		
FORTUNATO	JEAN	CHAUMONT	17/08/1944				76	76	76
FOURTEMBERG	SIMON	C.E.C.M	22/06/1997	7					
FOURTEMBERG	THIERRY	C.E.C.M	12/10/1964			12			53
GAGNAIRE	THIBAUT	C.E.REIMS	23/03/1992	58					
GAMBIER	GREGORY	C.E.C.M	20/01/1977	22	17		6		
GERARDIN	HERVE	T.E.C	25/02/1953				77	77	77
GIMAT	PIERRE	R.E.E	16/10/1992						
GRACIA	CHARLOTTE	CHAUMONT	23/07/1991						
GREGEARD	ALEXIS	SEDAN	06/08/1992			39			
GUILLEY	BENOIT	C.E.C.M	10/09/1972	32	34	35	30	30	30
GUILLEY	MICHEL	C.E.C.M	15/02/1942	20			8		
GUIOT	MARION	3 ARMES	05/06/1995	37					
GUIOT	STEPHANIE	3 ARMES	07/12/1969				71	71	71
HAMET	LUDOVIC	CHALONS	26/01/1971		39			36	
HOHMANN	OLIVIER	SEDAN	04/03/1969						
HOHMANN	VALERIE	SEDAN	03/08/1976			36			85
JACQUEMIN	CLEMENT	GIVET							
JAHNKE	MATTHIEU	CHAUMONT	21/10/1992		15				
KABBOUT	VALENTIN	CHAUMONT	19/05/1994		23				
KHALDI	SAMIA	CHALONS	12/05/1992		12				
KHOURY	CLOTILDE	CHALONS	04/05/1989	4	4			65	
KHOURY	EDOUARD	CHALONS	02/10/1994						
KISTER	CATHERINE	AIX EN OTHE	24/08/1973		4			44	
LABATUT	ROMAIN	CHALONS	02/02/1984						E
LACOUR	JACQUES	CHALONS	26/07/1959	33			2	2	2
LE GLEUT	NINA	R.E.E	23/03/1992		20				
LE PRADO	KEN	TG	06/02/1982						E
LECHEIN	MARION	RETHEL	25/05/1988	25			9		
LEFEBURE	NICOLAS	T.G	08/07/1993						
LEGRAND	ROMAIN	RETHEL							
LEGROS	ROMAIN	CHAUMONT	07/01/1993						
LEPELTIER	CLEMENT	TG	17/04/1989		11			50	
LEROND	THOMAS	TG	28/01/1986		8			47	
LINGAT	EMILIE	C.E.C.M	27/02/1995	6					
LINGAT	ISABELLE	C.E.C.M	24/07/1958						
LOISEAU	CEDRIC	CHALONS	19/11/1983	32			3	3	3
LOISEAU	MARIE	CHALONS	20/07/1984		41			37	
LUCE	GAELLE	TG	28/01/1990		14			66	
LYAUTY	NADIA	AIX EN OTHE	18/12/1983	2	2		28	28	

2008/2012  
« Vie sportive régionale »  
Ligue d'escrime Champagne-Ardenne  
« PROGRAMME SPORTIF »

MANCEAUX	ANTOINE	T.G	14/10/1993						
MANCEAUX	JEAN-CLAUDE	T.G	13/03/1942						
MANGEART	FLORIAN	C.E.REIMS	15/06/1984	55			83		F
MARCHAL	XAVIER	ST DIZIER	02/08/1986	5			26		
MARET	REMI	CHAUMONT	07/10/1991		12			57	
MAURE	EMMANUEL	C.E.C.M	09/04/1966			14			
MAURICE	ADRIEN	C.E.C.M	15/10/1988						
MENISSIER	XAVIER	C.E.C.M	08/07/1971			13			54
MILLET	CLEMENT	R.E.E	11/07/1991	51					
MIOLANE	ALEXIS	T.G	15/06/1992		16				
MONTEL MARQUIS	STANISLAS	CHALONS	09/09/1991	1			86		
MORTIER	JULIEN	C.E.C.M	08/12/1988	23			15		
NAEGELEN	EMMANUEL	TG	28/12/1988		5				
NORMAND	AGATHE	R.E.E	07/12/1972	23	23		14		
NORMAND	MATHIEU	R.E.E	05/02/1979	22	22		19	19	19
OUDART	BAPTISTE	3 ARMES	15/07/1993		40				
PANIEZ	MANON	C.E.REIMS	22/06/1992	8			87		
PARIS LECLERC	QUENTIN	TG	16/02/1988		9			48	
PINOTTI	BAPTISTE	CHALONS	23/02/1990		43			39	
PITOISET	ALEXIS	C.E.C.M	07/10/1992			2			
PUISSANT	VALENTIN	VITRY	25/01/1993	52					
REIDON	ANTOINE	CHAUMONT	29/09/1994		20				
RICHAUDAUD	JULIEN	TG	22/08/1989		15			67	
ROBIN	SIMON	R.E.E	08/02/1990	29			18		
ROMDANE	CAMILLE	R.E.E	07/03/1989	30			20		
ROTHIER	CATHERINE	C.E.REIMS	16/05/1974				74	74	74 F
ROTURIER	CLEMENTIN E	C.E.C.M	22/10/1993		10				
ROUSSEAU	ARTHUR BERNARD	CHALONS	23/10/1990		44			40	
SAINT PAUL	MANON	CHALONS	13/05/1993		40			41	
SAINT PAUL	ROMAIN	CHALONS	08/08/1990					81	
SALACH	ARTHUR	Aix-en-Othe							
SAUSSURE	BENOIT	SEDAN	10/11/1993			1			69
SIMON	YANNICK	C.E.C.M	24/03/1958						
SIMON	EMMANUEL	ST DIZIER	24/12/1986	6			25		
SIMON	MARIE CHRISTINE	ST DIZIER	14/07/1961	7			24		
SOLLIVELLAS	YOANN	C.E.REIMS	06/05/1991	26	59		11		
TISSUT	RAPHAEL	T.G	17/02/1993						
TOLLITE	AMANDINE	CHALONS	12/01/1993		14				
TROCHAIN	GAUTHIER	CHALONS	28/07/1991		15				
TRZEVIK	MAUD	C.E.C.M	26/02/1980	21	19		27		
VALLE	ADRIEN	CHAUMONT	11/05/1996						
VERAX	AXEL	R.E.E	08/07/1990	31			21		
VILPOIX	EMERRIC	3 ARMES	03/01/1990	26	31				
WARCZYGLOWA	FLORIANE	C.E.REIMS	22/02/1987	53	53		79		
WEIL	INGRID	CHAUMONT	30/09/1991		24			82	
ZEMIHI	VALENTIN	CHAUMONT	18/08/1994						

LES N° CORRESPONDENT AUX N° DES CARTES D'ARBITRE

2008/2012  
« Vie sportive régionale »  
Ligue d'escrime Champagne-Ardenne  
« PROGRAMME SPORTIF »

**Sous réserve d'être à nouveau licencié**

Les arbitres qui n'ont pas arbitrés depuis au minimum 2 années consécutives ne pourront « ré-arbitrer » que sous le contrôle de la CRA qui validera ou non la reprise d'activité. En cas de non validation, l'arbitre devra participer à un stage de formation certifié par la CRA pour être reconnu de nouveau arbitre en activité, puis devra arbitrer 2 épreuves relatives à son niveau avant de reprendre des fonctions d'arbitre de club (reglement Fédéral de la CNA concernant l'arbitrage).

**LES CARTONS**

T 120 fautes et sanctions Sept 2009					
Fautes	Article	Cartons			
		1ère faute	2ème faute	3ème et suivantes	
Elimination de la compétition					
0.1	Absence de nom dans le dos, absence de tenue nationale quand obligatoire au Championnats du Monde et aux Coupes du Monde par équipe	1.45.4			
0.2	Absence de nom dans le dos suite au changement d'une veste conductrice non-conforme	1.45.5			
0.3	Non présentation au premier appel de l'arbitre, 10 mn avant l'heure indiquée pour l'entrée en piste, pour le début de la poule, de la rencontre par équipe ou des matchs d'élimination directe	1.86.5			
0.4	Non présentation sur la piste prêt à tirer à l'injonction de l'arbitre, après trois appels à une minute d'intervalle	1.86.6	1er appel	2ème appel	3ème appel Elimination de la compétition
<b>1er groupe</b>					
			1ère fautes	2ème faute	3ème et suivantes
1.1	Abandon de la piste sans autorisation	1.18.6	<b>JAUNE</b>	<b>ROUGE</b>	<b>ROUGE</b>
1.2	Corps à corps simple (fleuret et sabre) *	1.20.2			
1.3	Corps à corps pour éviter une touche *	1.20.3, 1.63.2			
1.4	Tourner le dos à l'adversaire *	1.21.2			
1.5	Couverture, substitution de la surface valable *	1.22.2, 1.49.1, 1.72.2			
1.6	Toucher, saisir le matériel électrique *	1.22.3			
1.7	Sortie latérale de la piste pour éviter une touche	1.28.3			
1.8	Interruption abusive du combat	1.31.2			
1.9	Matériel et tenue non conforme, Absence d'une arme ou d'un fil de corps réglementaire ou de recharge	1.45.1/2/3a)II, 1.86.4			
1.10	Poser l'arme sur la piste pour la redresser	1.46.2, 1.61.2, 1.70.6			
1.11	Au fleuret et à l'épée, appuyer ou traîner la pointe sur le tapis conducteur	1.46.2, 1.61.2			
1.12	Contact de l'arme avec la veste conductrice *	1.53.3			
1.13	Au sabre, coup porté avec la coquille *, passe avant, flèche ou tout mouvement en avant en croisant les jambes ou les pieds *	1.70.3, 1.75.5			
1.14	Refus d'obéissance	1.82.2, 1.84			
1.15	Cheveux non-conformes	1.86.2			
1.16	Bousculade, jeu désordonné *, enlèvement du masque avant le halte *, se déshabiller sur la piste	1.86.3, 1.87.2/7/8			
1.17	Déplacements anormaux *, Coup porté brutalement ou touche portée pendant et après une chute *	1.87.2			
1.18	Non-combativité	1.87.4/5/6			
1.19	Reclamation injustifiée	1.122.2/4			
<b>2ème groupe</b>					
			1ère faute	2ème faute	3ème et suivantes
2.1	Utilisation du bras, de la main non armée *	1.22.1	<b>ROUGE</b>	<b>ROUGE</b>	<b>ROUGE</b>
2.2	Demande d'un arrêt sous prétexte d'un traumatisme ou crampes non reconnus	1.33.3			
2.3	Absence de marque de contrôle *	1.45.3.a)I			
2.4	Absence de nom dans le dos, absence de tenue nationale lorsque obligatoire (compétitions de la Coupe du Monde Individuelle, Championnats de zone)	1.45.4 a),b),II			
2.5	Touche volontairement portée en dehors de l'adversaire	1.53.2, 1.66.2			
2.6	Acte violent ou vindicatif, coup avec la coquille ou le pommeau *	1.87.2, 1.103, 1.105.1			

Fautes	Article	Cartons		
<b>3ème groupe</b>				
3.1	Tireur troublant l'ordre sur la piste (2)	1.82.3, 1.83, 1.96.2	1ère fois Rouge ou (2)	<b>Noir</b>
3.2	Combat non loyal *	1.87.1	Rouge	
3.3	Faute concernant la publicité	Code de publicité	Jaune ou (3)	Noir et / ou (1)
3.4	Toute personne troublant l'ordre hors de la piste	1.82.3/4, 1.83, 1.96.3, 1.118.3	1ère faute	2ème faute
Sortie de la zone autorisée pour les matchs par équipe (avertissement valable pour l'ensemble de la rencontre et cumulable avec les autres fautes de combat)				
		1.92.5/6		3ème et suivantes
<b>4ème groupe</b>				
Cartons				
4.1	Tireur muni d'un équipement électronique permettant de recevoir des communications au cours des combats	1.45.3.1f, 1.44.2, 1.45.3.a.vi	<b>NOIR</b>	
4.2	Fraudes, marques d'acceptation du contrôle limitées ou déplacées	1.45.3.a) III) IV)		
4.3	Matériel aménagé afin de permettre à volonté l'enregistrement des touches ou le non fonctionnement de l'appareil	1.45.3.a) v)		
4.4	Refus d'un tireur de rencontrer n'importe quel tireur (individuel ou équipes) régulièrement engagé	1.85.1		
4.5	Faute contre l'esprit sportif	1.87.2, 1.105.1		
4.6	Refus de salut à l'adversaire avant le commencement du match ou après la dernière touche.	1.87.3		
4.7	Favoriser l'adversaire, profiter de la collusion	1.88, 1.105.1		
4.8	Brutalité intentionnelle *	1.105.1		
4.9	Dopage	1.127		
<b>EXPLICATIONS</b>				
<b>astérisque * =</b>		Annulation de la touche portée par le tireur fautif		
<b>CARTON JAUNE</b>		Avertissement valable pour la match. Si un tireur commet une faute du 1er groupe après avoir reçu un carton rouge à quelque titre que ce soit - il reçoit à nouveau un carton rouge		
<b>CARTON ROUGE</b>		Touche de pénalisation		
<b>CARTON NOIR</b>		Exclusion de l'épreuve, suspension pour le reste du tournoi et les 2 mois suivants de la saison active en cours ou à venir (1er octobre - Championnats du Monde pour les juniors et 1er janvier - Championnats du Monde pour les seniors. Un tireur ne reçoit un CARTON NOIR du 3ème groupe que s'il a commis auparavant une faute de même groupe sanctionnée par un carton rouge		
<b>Quelques explications complémentaires :</b> (1), (2), (3) : <b>EXPULSION / EXCLUSION</b>		(1) du lieu de la compétition (2) dans les cas les plus graves, l'arbitre peut exclure (carton noir) immédiatement le fautif (3) dans les cas les plus graves, l'arbitre peut exclure (carton noir) et / ou expulser immédiatement le fautif		

2008/2012  
« Vie sportive régionale »  
Ligue d'escrime Champagne-Ardenne  
« PROGRAMME SPORTIF »

MEMO DES EPREUVES

2008/2012  
« Vie sportive régionale »  
Ligue d'escrime Champagne-Ardenne  
« PROGRAMME SPORTIF »

# **Cahier des charges de la Zone Nord-Est**

**AVEC LA MISE A JOUR JUIN 2010**

2008/2012  
« Vie sportive régionale »  
Ligue d'escrime Champagne-Ardenne  
« PROGRAMME SPORTIF »

**PRESENTATION GEOGRAPHIQUE**

Zone Ile de France	Paris, Versailles, Créteil
Zone Nord Ouest	Bretagne, Haute Normandie, Basse Normandie, Centre, Pays de Loire
Zone Nord Est	Nord Pas de Calais, Picardie, Champagne Ardenne, Bourgogne, Franche Comté, Alsace, Lorraine
Zone Sud Est	Auvergne, Dauphiné-Savoie, Lyonnais, Provence, Côte d'Azur, Corse
Zone Sud Ouest	Aquitaine, Limousin, Poitou Charentes, Languedoc Roussillon, Midi Pyrénées

## SOMMAIRE

<b>I - COMPOSITION DE LA COMMISSION</b>	<b>4</b>
1 / <i>Composition de la commission de la Zone Nord-Est :</i>	4
2 / <i>Rôle et attribution de la commission de la Zone Nord-Est :</i>	4
<b>II - ACCES AUX COMPETITIONS</b>	<b>5</b>
1 / <i>Epreuves H2016</i>	5
2 / <i>Circuits N2</i>	5
3 / <i>Circuits N1 Cadets et Juniors</i>	6
4 / <i>Championnats de France</i>	7
<b>III - FORMULE DES EPREUVES</b>	<b>7</b>
1 / <i>individuels</i>	7
2 / <i>Equipes</i>	8
<b>IV- ORGANISATION DES EPREUVES</b>	<b>8</b>
1 / <i>Information de l'épreuve</i>	8
2 / <i>Conditions matérielles de la compétition</i>	9
3 / <i>Engagement des tireurs</i>	10
4 / <i>Horaires des épreuves et nombre de pistes</i>	12
5 / <i>Droit d'engagement</i>	13
6 / <i>Couverture médicale</i>	13
7 / <i>Désignation arbitre et représentant</i>	14
8 / <i>Indemnisation des arbitres</i>	14
9 / <i>Récompenses</i>	14
10 / <i>Envois des résultats</i>	15
11 / <i>Gestion de la compétition</i>	15
12 / <i>Constitution du Directoire Technique</i>	15
<b>V - CONFIRMATION DES SELECTIONS AUX CIRCUITS</b>	<b>16</b>
<b>VI - STAGES</b>	<b>16</b>
<b>VII - CODE DISCIPLINAIRE</b>	<b>16</b>
<b>VIII – INTEGRATION DES HANDISPORTS</b>	<b>16</b>
<b>Fiches annexes</b>	
Coordonnées Présidents et CTS	18

2008/2012  
« Vie sportive régionale »  
Ligue d'escrime Champagne-Ardenne  
« PROGRAMME SPORTIF »

**I - COMPOSITION ET ROLE DE LA COMMISSION**

**Rappel des principes :**

***Cette commission doit impérativement fonctionner selon les statuts fédéraux en vigueur, et en respect avec le règlement intérieur fédéral.***

*Cette commission est composée du Président et des Cadres Techniques de chacune des ligues*

**I – 1 / Composition de la commission de la Zone Nord-Est :**

Ligues	Noms	Prénoms	Qualités
<b>Alsace</b>	BURCKLE	Philippe	Président
	MARPEAUX	Michel	CTR
<b>Nord pas de calais</b>	DEWASMES	Alain	Président
	ROBIN	Jean-Yves	CTR
<b>Picardie</b>	DUVOLLET	François	Président
	MORTECLETTE	Emmanuel	ATR
<b>Champagne</b>	BUSSY	Daniel	Président
	SAGET	Jean-Michel	CTR
<b>Lorraine</b>	DELAQUERIE	Gérard	Président
	DUCOURANT	Thomas	CTR
<b>Franche-Comté</b>	HUGONI	René	Président
	PHILIPPON	Jean-Pierre	CTR
<b>Bourgogne</b>	RIPPINGER	Jean-Claude	Président
	SAULNIER	Thierry	ATR

La Commission nomme, pour une durée d'une saison, un président de Ligue ou son représentant à la présidence de la commission.

Pour la saison **2009 / 2010**, la commission de zone a désigné la ligue d'**ALSACE**, représentée par **Philippe BURCKLÉ** pour assumer la présidence de la commission de zone.

La coordination technique est assurée par le Maître **Michel MARPEAUX**, CTS de la ligue d'**ALSACE** .

**I – 2 / Rôle et attribution de la commission de la Zone Nord-Est :**

- La commission établit le cahier des charges des épreuves de zones et définit les formules de compétitions.
- Elle dresse le calendrier des épreuves attribuées par la F.F.E. dans le cadre des packages et des épreuves de zone
- Elle attribue les épreuves aux organisateurs candidats et contrôle avec chaque Ligue

concernée le respect du cahier des charges et le bon déroulement des épreuves par arme et par catégorie.

## **II - ACCES AUX EPREUVES DE LA ZONE**

***La zone Nord-Est définit les modes de qualifications et de sélections pour les épreuves dans le respect du guide de la vie sportive fédérale.***

***Les épreuves ne sont pas accessibles aux tireurs étrangers non licenciés en France.***

### **II -1 /Epreuves Horizon 2016**

Sélection à l'épreuve de zone : Chaque ligue organise une épreuve régionale pour la filière H2016 et qualifie ses tireurs à l'épreuve de zone selon des critères qui lui sont propres dans la limite du quota qui lui est attribué à l'issue du critérium de ligue. Ces quotas sont calculés selon la méthode de calcul fédérale.

Sélection à l'épreuve d'interzone :

Les tireurs classés dans le quota de zone, à l'épreuve de zone, sont automatiquement qualifiés nominativement pour l'épreuve d'interzone.

En cas de désistement d'un tireur qualifié à l'épreuve d'Interzone, c'est le tireur suivant au classement de l'épreuve de zone qui sera qualifié quel que soit sa ligue d'origine.

### **II -2 /Epreuves du Circuit N2 et zones équipes**

#### **A1 - Individuel :**

##### **Cadets / Juniors**

Le calendrier fédéral prévoit que chaque zone organise 2 épreuves de N2 dans la saison :

- Ces épreuves sont open mais non ouvertes aux tireurs étrangers (cf.. réglementation fédérale).
- Elles permettent l'accession aux épreuves de N1 selon les règles précisées dans le guide de la vie sportive fédérale.

**Séniors** : (Application de la réglementation fédérale)

#### **A2 - Cadets / Juniors/ Séniors - Equipes**

Le calendrier fédéral prévoit que chaque zone organise 1 épreuve par équipe dans la saison en vue de définir l'accession aux championnats de France

- La participation à cette épreuve de zone est open mais suppose que les équipes aient participé aux championnats de ligue et se soient inscrites à l'issue de celui-ci, au plus tard le 31 décembre de la saison en cours. La commission de zone pourra déroger exceptionnellement à cette règle si le calendrier impose d'organiser les championnats de zone par équipes avant le 31 décembre.

2008/2012  
« Vie sportive régionale »  
Ligue d'escrime Champagne-Ardenne  
« PROGRAMME SPORTIF »

Cette inscription devra être confirmée par un engagement en ligne au plus tard le **mercredi** précédent l'épreuve.

• Cet engagement sera accompagné du dépôt d'un chèque de caution de **100 €** pour éviter les désistements tardifs susceptibles d'occasionner des déplacements et des contraintes d'organisation inutiles. En cas de désistement intervenant moins de 35 jours avant l'épreuve la restitution de la caution sera soumise à l'appréciation de la commission de zone. Avant cette date la restitution de la caution est de droit.

**Les désistements seront signalés par écrit (e-mail, fax, courrier postal) au coordonnateur de zone et copie à la ligue d'appartenance quelque soit la date (avant ou après 35 jours) accompagnés des motifs et justificatifs.**

Cette caution sera versée à la ligue d'appartenance. En cas de désistement à moins de 35 jours de l'épreuve, les cautions qui seront retenues, après décision de la commission de zone, seront versées au club organisateur de la compétition à laquelle l'équipe ne s'est pas présentée.

**PRECISION JUIN 2010**

**Epreuves de zone par équipes: Certificats médicaux**

Cette règle s'applique pour les forfaits intervenant moins de 35 jours avant l'épreuve.

Lorsqu'une équipe régulièrement préinscrite avant le 31 décembre ne peut pas participer à la compétition pour raison médicale, le certificat médical doit être envoyé à la ligue d'appartenance :

- Au plus tard 48 heures après la clôture des engagements en ligne si le forfait intervient avant celle-ci
- Au plus tard 48 heures après l'épreuve si le forfait de l'équipe intervient alors que l'équipe a été engagée en ligne.

Les certificats médicaux seront transmis au coordonnateur de zone dans la semaine qui suit.

- La zone qualifiera aux Championnats de France :
  - Selon les quotas suivants

QUOTAS POUR LES CHAMPIONNATS DE FRANCE CADETS						
	FHC	FDC	EHC	EDC	SHC	SDC
Nord-Est	4	5	6	7	6	4

QUOTAS POUR LES CHAMPIONNATS DE FRANCE JUNIORS						
	FHJ	FDJ	EHJ	EDJ	SHJ	SDJ
Nord-Est	4	4	6	5	6	6

- plus le cas échéant celles figurant dans les 8 qualifiées directement à la performance selon le classement national.
- En cas de désistement d'une des équipes titulaires, l'équipe suivante au classement de l'épreuve de zone sera qualifiée.

*Extrait du guide de la Vie Sportive Fédérale*

2008/2012  
« Vie sportive régionale »  
Ligue d'escrime Champagne-Ardenne  
« PROGRAMME SPORTIF »

Répartition des équipes qualifiées :

- 32 équipes réparties comme suit :
  - **8 places** pour les zones ayant eu 1 équipe 1/4 de finalistes des championnats de France de « Nationale 1 » de la saison précédente (hors DOM);
  - **19 places** attribuées aux zones géographiques correspondant au nombre de tireurs de chaque zone classés au classement national (hors DOM) final de l'année précédente.
  - **1 place** par ligue DOM et TOM.

**NB : en cas d'absence d'une équipe constatée le jour de l'épreuve, aucune équipe remplaçante ne sera appelée.**

### **Séniors - Equipes**

- Participation open à l'épreuve de zone
- A l'issue de l'épreuve de zone, **4 équipes** sont qualifiées pour le championnat de France N3.

### **II - 3 /Circuits N1 Cadets et Juniors**

Dans les catégories suivantes : EHC ; EDC ; EHJ ; EDJ ; FHC ; FDC ; FHJ, la saison comporte :

- 1 CN1 open
- 2 CN1 avec quota (90 tireurs)
- 2 CN2 qualificatifs pour les CN1 avec quota

Pour les épreuves de N1 avec quota, sont qualifiés :

- nominativement les 32 premiers du dernier classement national actualisé avant la compétition
- Les tireurs classés dans les quotas qui suivent lors du CN2 précédant :

QUOTAS POUR LES CIRCUITS NATIONAUX CADETS / JUNIORS							
	FHC	FDC	EHC	EDC	FHJ	EHJ	EDJ
Nord-Est	9	11	12	12	9	12	13

*Extrait du guide de la Vie Sportive Fédérale*

*Calcul des quotas pour les épreuves de « Nationale 1 »*

*Les quotas sont attribués pour toute la saison sportive.*

*La répartition et l'attribution du nombre de places par zone géographique se basent sur le nombre de tireurs de chaque zone classés au classement national final (hors DOM) de l'année précédente.*

*Nombre de tireurs de la zone classés x nombre de places ouvertes pour l'épreuve*

*Nombre de tireurs classés dans la catégorie*

### **II - 4 /Championnats de France Cadets et Juniors**

*Extrait du guide de la Vie Sportive Fédérale :*

2008/2012  
 « Vie sportive régionale »  
 Ligue d'escrime Champagne-Ardenne  
 « PROGRAMME SPORTIF »

EN CADETS	INDIVIDUELS		EQUIPES
« Nationale 1 »	60 places *(1 <sup>ère</sup> au 60 <sup>ème</sup> ) 4 sélectionnés aux chpts du Monde ou à défaut aux Europes	SHDC : 48* (1 <sup>ère</sup> à 48 <sup>ème</sup> ) 4 sélectionnés aux chpts du Monde ou à défaut aux Europes	32 équipes**
« Nationale 2 »	64* (61 <sup>ème</sup> au 124 <sup>ème</sup> ) + 1/Ligue	SHDC : 64*(du 49 <sup>ème</sup> au 112 <sup>ème</sup> ) + 1/Ligue	
EN JUNIORS	INDIVIDUELS		EQUIPES
« Nationale 1 »	60* (1 <sup>ère</sup> au 60 <sup>ème</sup> )  Les 6 premiers français au classement « FIE » juniors	FDJ/SHJ : 48* (1 à 48) SDJ : 32* (1 à 32)  Les 6 premiers français au classement « FIE » juniors	32 équipes **
« Nationale 2 »	64*(61 <sup>ème</sup> au 124 <sup>ème</sup> ) + 1/Ligue	FDJ/SHJ : 64*(49 <sup>ème</sup> à 112 <sup>ème</sup> ) +1/Ligue SDJ : 32* (de la 33 <sup>ème</sup> à la 64 <sup>ème</sup> ) + 1/ligue	

\*par le classement national actualisé/ \*\* CF. formule pour les épreuves par équipes, répartition des équipes.

### III - FORMULE DES EPREUVES

Pour le nombre de touches et le temps de combat, se reporter au règlement F.F.E.

#### III-1 - Individuels :

##### III-1 -1 - Formule pour la compétition Minimes H.2016:

- 1 tour de poules de 6 ou 7 sans éliminé avec décalage par
- Clubs
- Ligues
- Classement à l'issue du tour de poule
- Tableau d'élimination directe sans repêchage
- On ne tire pas la troisième place

**Le port du blason bleu est obligatoire** : A chaque début de match, tout tireur qui se présente sans porter le blason bleu recevra un carton jaune (tenue non-conforme).

##### III-1 -2- Formule pour les compétitions Cadets / Juniors:

- 1 tour de poules de 6 ou 7 sans éliminé avec décalage par
- Clubs
- Ligues
- Classement à l'issue du tour de poule
- Tableau d'élimination directe sans repêchage
- **Toutes les places qualificatives pour l'épreuve de « National 1 » devront être tirées. (selon les quotas déterminés par la FFE) (Voir GVSF).**
- On ne tire pas la troisième place.

### **III-2 - Équipes :**

L'épreuve de zone par équipe est la seule épreuve sélective pour l'accession au championnat de France.

L'accès à l'épreuve de zone est réservé aux équipes qui ont participé aux épreuves de ligue (sauf dérogation accordé par la ligue).

Dans toutes les catégories (cadets, juniors, seniors, 6 armes) **les épreuves par équipes sont open.**

Un tableau d'élimination directe sera établi. Les équipes sont placées dans le tableau d'élimination directe en additionnant les places de leurs trois meilleurs tireurs au classement national actualisé avant l'épreuve.

#### **III-2 -1 - Formule pour la compétition par équipes:**

- Tableau d'élimination directe avec décalage par :
- club
- ligue (si nombre d'équipes > 8)
- On tire toutes les places

## **IV - ORGANISATION DES EPREUVES**

### **PRECISION JUIN 2010**

#### **Clubs organisateurs.**

Le club organisateur d'une compétition de zone n'est pas habilité pour trancher un quelconque litige .Il doit en référer à sa ligue d'appartenance et au coordonnateur de zone pour tout problème survenant avant la compétition et au Directoire Technique le jour de l'épreuve.

#### **IV-1 - Information de l'épreuve**

***Les clubs organisateurs devront communiquer le règlement de l'épreuve 6 semaines AVANT la date de la compétition au coordonnateur de zone pour validation.***

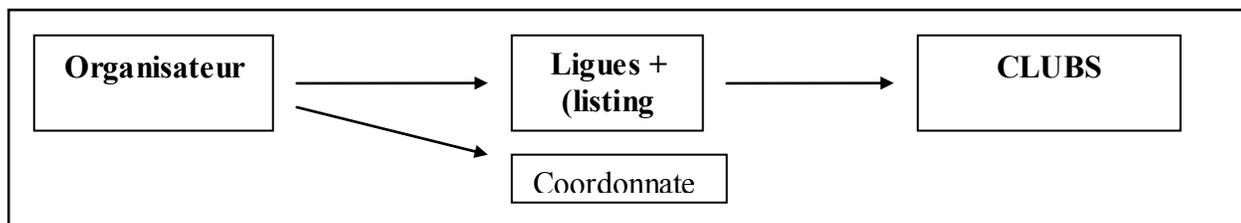
Le coordonnateur de zone, diffusera les convocations :

- aux clubs de sa ligue,
- aux 6 autres ligues pour diffusion aux clubs,
- aux membres de la commissions de zone.
  
- Le contenu de la note d'organisation :
- Le titre de la compétition : CN2 n° .., qualificatif pour le CN1n°...
- Les catégories et armes concernées
- La date de la compétition
- Le lieu exact où se déroulera la compétition et dans la mesure du possible joindre un plan et les coordonnées GPS.
- Les horaires
- Appel

2008/2012  
« Vie sportive régionale »  
Ligue d'escrime Champagne-Ardenne  
« PROGRAMME SPORTIF »

- Scratch
- Début des épreuves
- Horaire probable des finales. Afin d'éviter une attente trop importante, il est conseillé de remettre les récompenses à l'issue de chaque finale.
- Les engagements
  - o La date limite d'engagement est fixée au **mercredi** précédant l'épreuve.
  - o Les engagements aux épreuves individuelles ou par équipes sont effectués via le module des engagements en ligne de la FFE.
  - o Les engagements ne peuvent pas être pris par téléphone.
- Le n° de téléphone où l'on pourra joindre, à tout moment, un organisateur pendant le déroulement de la compétition, ainsi que le n° du gymnase.
- Le règlement des épreuves doit être conforme à celui de la FFE et correspondre aux décisions particulières prises par la Zone en début de saison.
- Les conditions de restauration pendant la compétition.
- Les conditions de réparation du matériel pendant la compétition.
- Le nombre de tireurs récompensés à l'issue de la compétition.

**Diffusion des documents d'organisation :**



**IV-2 – Conditions matérielles de la compétition**

Accès à la compétition :

La signalisation de la salle sera faite au moyen d'un fléchage.

Salle : Le lieu de la salle sera doté d'une sonorisation. Ce lieu permettra l'installation des pistes règlementaires respectant l'espace dévolu à la circulation et aux déplacements des arbitres.

On privilégiera des espaces avec gradins ou tribunes bien séparées, afin d'éviter au maximum la présence autour des pistes de toute personne autre que les tireurs appelés et les arbitres ; Les entraîneurs seront admis dans le cadre du règlement de la Fédération Française d'Escrime. En l'absence de gradins ou tribunes séparées, il sera nécessaire d'assurer l'isolation de l'aire des pistes par des barrières. Une ou plusieurs personnes portant un signe de reconnaissance très visible (badge), seront chargées de faire respecter les consignes de non-accès aux pistes.

Prévoir un podium récompenses.

Pistes :

Le nombre total de pistes doit permettre le déroulement d'une compétition afin que tous les matches du tour de poules soient lancés en même temps sauf cas de force majeure.

dans toute la mesure du possible, on mettra en place des pistes métalliques pour la totalité de la compétition, mesure dérogatoire au sabre.

prévoir si possible une piste podium.

Les pistes seront numérotées de façon très visible et les lignes règlementaires tracées de façon très apparente et indiscutables.

2008/2012  
« Vie sportive régionale »  
Ligue d'escrime Champagne-Ardenne  
« PROGRAMME SPORTIF »

*Les appareils de signalisation seront placés de façon à être parfaitement visibles à tout moment par les tireurs et les arbitres. Le matériel sera disponible en quantité suffisante pour permettre le dépannage immédiat de toute partie d'installation défectueuse. On devra tendre à ce que la totalité des appareils indiquent le score et le temps écoulé.*

Une personne nommément désignée sera chargée d'assurer la maintenance.

Secrétariat technique : Le local ou l'emplacement réservé au secrétariat technique ne devra être accessible qu'aux membres du Directoire Technique et aux arbitres appelés.

Un emplacement mural ou mobile visible de tous permettra l'affichage des informations durant la compétition : composition du Directoire Technique, quotas des tireurs qualifiés pour la prochaine épreuve, formule, poules, TED, résultats, ...

- Matériel arbitrage : Les organisateurs mettront à la disposition des arbitres pour chaque piste :

- Pour les 3 armes : 1 chronomètre, 1 jeu de cartons (jaune, rouge, noir), 1 planchette et 1 crayon.

- Pour le fleuret et l'épée : 1 peson réglementaire, ainsi qu'une pige de course d'allumage pour l'épée.

Les armes seront contrôlées au début de chaque match, ainsi que la conformité des tenues.

Tous les matches seront chronométrés (mesure dérogatoire au sabre).

### **IV-3 - Engagement des tireurs et des équipes**

**Les engagements devront impérativement être saisis en ligne au plus tard, le Mercredi précédant l'épreuve**

#### **RAPPEL :**

**Le Directoire Technique se réserve le droit de statuer sur tout problème particulier et exceptionnel survenant le jour de l'épreuve.**

#### *Epreuves par équipes*

Toute inscription à la zone par équipes doit parvenir au coordonnateur de zone avant le 31 décembre. Les chèques de cautions seront envoyés aux ligues.

**Si le nombre d'équipes est inférieur au quota, la compétition de zone n'a pas lieu d'être. Dans ce cas les équipes engagées seront avisées par le coordonnateur de zone, dès que celui-ci aura l'assurance que la compétition ne pourra pas avoir lieu.**

#### *Epreuves Horizon 2016*

Les engagements aux épreuves se feront de la manière suivante :

-  $\frac{1}{4}$  de finales exclusivement par les ligues, selon les quotas obtenus lors du critérium de ligue

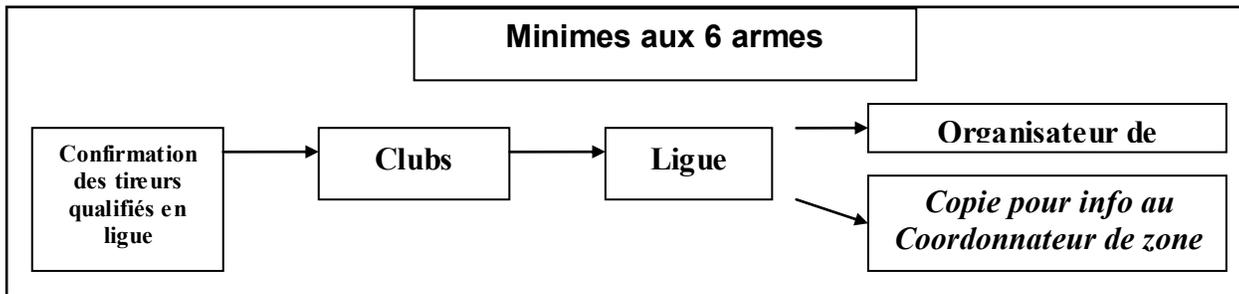
-  $\frac{1}{2}$  finales **exclusivement** par la zone : Les tireurs qualifiés à l'issue de l'épreuve de zone, selon le quota de zone.

#### **Qui engage ?**

- Pour les épreuves Horizon 2016

#### Epreuve de zone :

2008/2012  
« Vie sportive régionale »  
Ligue d'escrime Champagne-Ardenne  
« PROGRAMME SPORTIF »

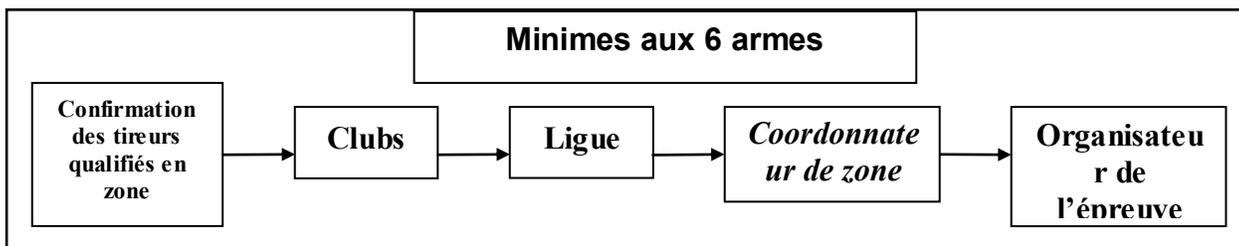


Epreuve d'interzone :

Le coordonnateur de la zone reçoit, des ligues, la liste des tireurs qualifiés pour participer à ces épreuves.

Les renseignements suivants devront être communiqués :

- **Nom, Prénom, Club, Année de naissance et n° de licence du tireur,**
- **Leurs rangs au classement national actualisé,**
- **Nom et diplôme (D, R, ou N) des arbitres.**

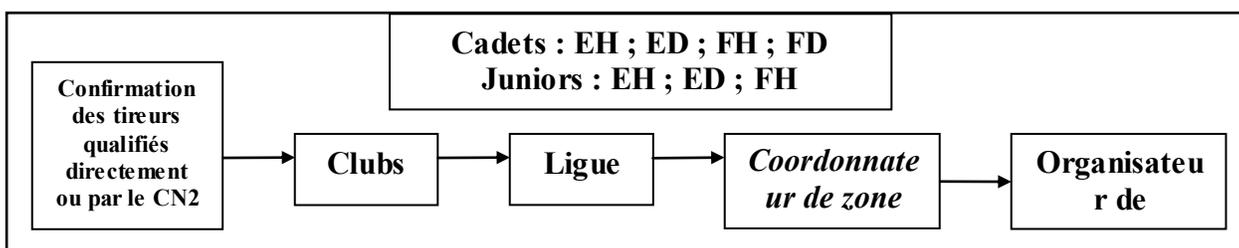


- Pour les épreuves de « National 1 » Cadets et Juniors :

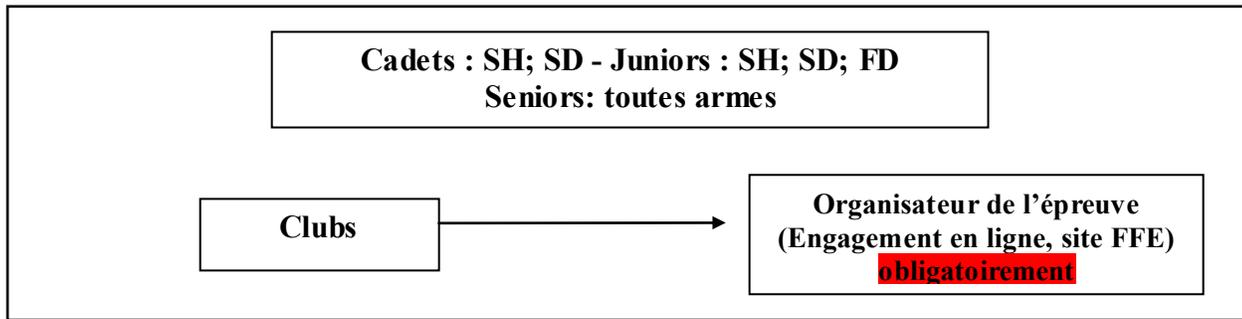
Le coordonnateur de la zone reçoit, des ligues, la liste des tireurs qualifiés pour participer à ces épreuves.

Les renseignements suivants devront être communiqués :

- **Nom, Prénom, Club, Année de naissance et n° de licence du tireur,**
- **Leurs rangs au classement national actualisé,**
- **Nom et diplôme (D, R, ou N) des arbitres.**

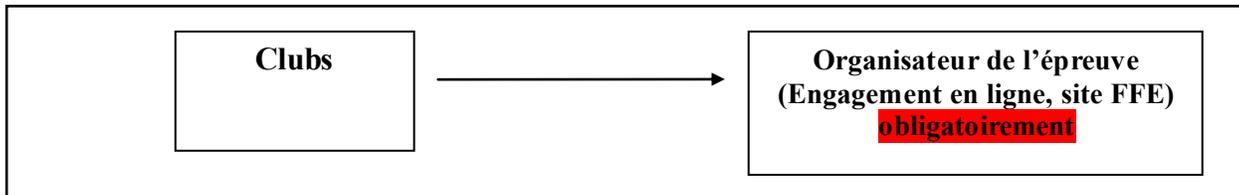


2008/2012  
 « Vie sportive régionale »  
 Ligue d'escrime Champagne-Ardenne  
 « PROGRAMME SPORTIF »



- Pour les épreuves de « National 2 » Cadets et Juniors :

Les engagements devront parvenir à l'organisateur selon le schéma ci-dessous :



**Aucun engagement ne sera accepté en dehors des engagements en ligne.**

**IV-4 - Horaires des épreuves :**

Ces horaires sont préconisés et peuvent être adaptés suivant le type d'organisations à gérer :

- Les 6 armes sur un même lieu,
- Les 6 armes sur différents lieux,

En cas d'organisation de plusieurs compétitions, décalage par arme. (Ex : Les deux Fleurets, les deux Epées ou les deux Sabres)

**Minimes : UNIQUEMENT POUR LES ZONES**

	<b>APPEL</b>	<b>SCRATCH</b>	<b>DEBUT</b>
EPEE HOMMES	8H00	8H30	8H45
EPEE DAMES	9H30	10H00	10H15
FLEURET HOMMES	8H00	8H30	8H45
FLEURET DAMES	9H30	10H00	10H15
SABRE HOMMES	8H30	9H00	9H15
SABRE DAMES	10H00	10H30	10H45

**Cadets :**

	<b>APPEL</b>	<b>SCRATCH</b>	<b>DEBUT</b>
EPEE HOMMES	8H00	8H30	8H45
EPEE DAMES	9H30	10H00	10H15
FLEURET HOMMES	8H00	8H30	8H45
FLEURET DAMES	9H30	10H00	10H15

2008/2012  
 « Vie sportive régionale »  
 Ligue d'escrime Champagne-Ardenne  
 « PROGRAMME SPORTIF »

**Juniors :**

	<b>APPEL</b>	<b>SCRATCH</b>	<b>DEBUT</b>
EPEE HOMMES	8H00	8H30	8H45
EPEE DAMES	9H30	10H00	10H15
FLEURET HOMMES	8H00	8H30	8H45

**Nombre de pistes pour les épreuves :**

**Minimes**

Armes	Nbre de tireurs Eff Max 2008-2009	Nbre de Pistes/arme	Nbre de pistes mini (horaires décalés)	Nbre de pistes mini (1 seule vague, H+D)
EHM	135	20	20	28
EDM	56	8		
FHM	142	21	21	30
FDM	66	10		
SHM	83	12	12	17
SDM	34	5		

**Cadets**

Armes	Nbre de tireurs Eff Max 2008-2009	Nbre de Pistes/arme	Nbre de pistes mini (horaires décalés)	Nbre de pistes mini (1 seule vague)
EDC	46	7	11	18
EHC	77	11		
FDC	36	6	9	15
FHC	60	9		

**Juniors :**

Armes	Nbre de tireurs Eff Max 2008-2009	Nbre de Pistes/arme	Nbre de pistes mini (horaires décalés)	Nbre de pistes mini (1 seule vague)
EDJ	28	4	11	18
EHJ	75	11		
FHJ	44	7	7	

**IV-5 - Droits d'engagement**

- Individuels (pour toutes les catégories)      **8.00 €**
- Équipes (pour toutes les catégories)      **25.00 €**

**IV-6 – Couverture médicale**

Tout organisateur d'épreuves sportive engage sa responsabilité dans le respect des règles établies.

2008/2012  
« Vie sportive régionale »  
Ligue d'escrime Champagne-Ardenne  
« PROGRAMME SPORTIF »

La permanence médicale sera assurée par un médecin, avec l'aide ou non d'un organisme de secours (Croix rouge, protection civile, etc.) tout au long de son déroulement.

**Un lieu équipé et isolé doit être mis à disposition de la couverture médicale de l'épreuve : infirmerie, salle adaptée aux soins de premières urgences, contrôle anti dopage.**

**IV-7 - Désignation des arbitres et représentant**

**PRECISIONS JUIN 2010**

**Arbitres remplaçant un arbitre régulièrement inscrit sur le site des engagements en ligne**

Les personnes remplaçant un arbitre inscrit pour une compétition sur le site de la FFE devront apporter, en arrivant à la compétition, toutes les pièces prouvant leur niveau d'arbitrage:

- Carte d'arbitre à jour.  
et / ou
- licence avec le diplôme d'arbitre à jour.  
et /ou
- Attestation de la ligue ou du président de la CRA (sur papier à en-tête et cachet). Cette attestation sera donc nécessaire pour les arbitres qui n'auraient pas de carte d'arbitre ou une licence qui aurait été délivrée alors qu'ils n'avaient pas encore le niveau minimal requis en arbitrage pour les épreuves de zone.

A défaut de pouvoir présenter l'un de ces documents, le règlement sera appliqué, à savoir que le club sera considéré comme n'ayant pas d'arbitre.

**Epreuves individuelles**

Tout club engageant plus de 3 tireurs dans une arme (H & D confondus) est tenu de présenter 1 arbitre licencié au club ou par dérogation de sa CRA un arbitre licencié dans la ligue et pris en charge par le club demandeur.

Conformément à la règle fédérale, en cas d'absence de l'arbitre le jour de l'épreuve, aucun des tireurs engagés ne pourra participer à la compétition.

Par ailleurs, un club ayant engagé plus de 3 tireurs et un arbitre doit maintenir la participation de cet arbitre même dans le cas où moins de 4 tireurs se présentent à la compétition.

Enfin, et compte tenu de ce qui précède, l'organisateur veillera à ce qu'il y ait un nombre d'arbitres au moins égal au nombre de pistes requises. Pour cela il devra s'adresser à sa CRA qui lui fournira une liste d'arbitres à contacter.

Le nom et la qualification (Formation régionale, Régional, National) du ou des arbitres doivent être communiqués par le club au moment de l'engagement des tireurs.

**Epreuves par équipes**

Tout club ou toute ligue est tenu d'engager 1 arbitre par tranche de 2 équipes.

1 ou 2 équipes/club ou ligue → 1 arbitre

3 ou 4 équipes/club ou ligue → 2 arbitres  
5 ou 6 équipes/club ou ligue → 3 arbitres etc.

Le nom et la qualification du ou des arbitres doivent être communiqués par le club au moment de l'engagement des équipes.

Si le club organisateur estime ne pas avoir besoin de tous les arbitres (quota club ou ligue), il devra en informer les clubs ou les ligues concernés au plus tard le mardi précédant l'épreuve

#### **IV-8 - Indemnisation des arbitres et frais de déplacement**

Le club organisateur devra, le jour même, indemniser tous les arbitres conformément à la réglementation fédérale de l'arbitrage, et prendre en charge les éventuels frais de déplacement et d'hébergement des arbitres qu'il a convoqué.

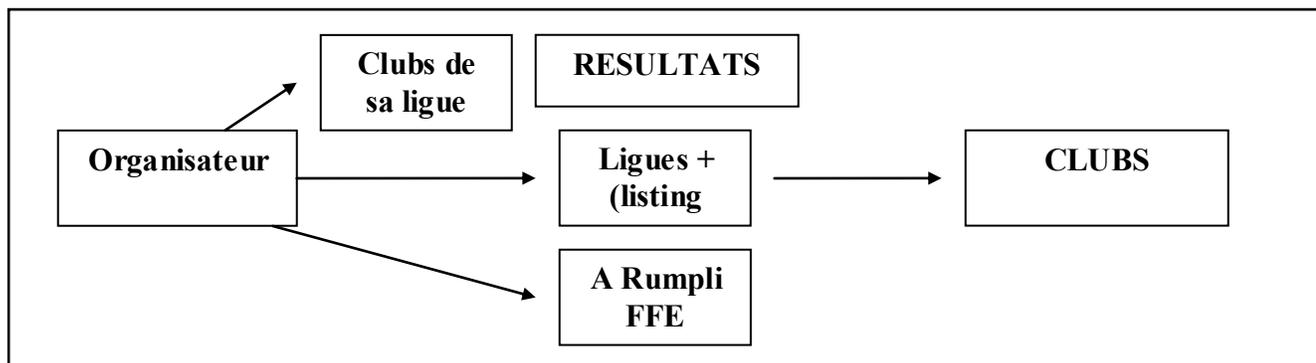
Les frais de déplacement et d'hébergement des arbitres représentant les clubs seront à la charge des clubs concernés.

#### **IV-9 - Récompenses**

- **En individuel** : Le club organisateur devra prévoir de récompenser **obligatoirement les 8 premiers. Ne pas oublier qu'il y a maintenant 2 places de 3<sup>ème</sup>**. **Si moins de 12 tireurs, seuls les 4 premiers seront récompensés.**
- **En équipes** : les 4 premières équipes seront récompensées.
- Le club organisateur reste libre d'ajouter d'autres récompenses et d'adjoindre un protocole lors de la proclamation des résultats.

#### **IV-10 - Envoi des résultats par l'organisateur**

Un classement complet sera adressé à toutes les personnes indiquées sur le listing ci-joint, avant le lendemain soir, par courriel. Ne pas oublier de préciser les prénoms, catégories d'âge et n° de licence et de respecter l'orthographe des noms de famille.



**La gestion des épreuves se fera obligatoirement par informatique.** Les résultats des circuits

nationaux (CN1 et CN2), des épreuves d'H2016 doivent être adressés à la F.F.E. (IMPORTANT) :  
Fichiers « En Garde »HTML et FFF minimum

#### **IV-11 - Gestion de la compétition**

Le logiciel « En Garde », agréé par le Fédération Française d'Escrime est à la disposition des organisateurs pour la gestion informatique de l'épreuve.

Il faut veiller à sauvegarder chaque étape dans la saisie des résultats simplifiant ainsi la transmission des résultats et des fichiers demandés.

#### **IV -12 - Constitution du Directoire Technique et rôle**

Le directoire technique comprendra au moins 3 personnes :

- Le président de la zone ou son représentant.
- Le coordonnateur de la zone ou son représentant
- Le responsable de la CRA de la ligue organisatrice, ou son représentant.

Le Directoire Technique prendra ses décisions conformément aux règlements de la Zone, de la FFE et de la FIE

Confère Guide de la Vie Sportive Fédérale chapitre E circuits Cadets- Juniors.

#### **PRECISIONS JUIN 2010**

#### **Composition des Directoires Techniques lors des épreuves de zone individuelles et par équipes.**

Le Directoire Technique doit être obligatoirement composé de 3 personnes différentes dont 1 cadre technique (si possible de la ligue d'appartenance). Ces personnes seront choisies notamment pour leurs connaissances du règlement.

#### **V – ENVOI ET CONFIRMATION DES SELECTIONS AUX CIRCUITS**

**La liste des sélections (fichier excel) pour le circuit national 1 suivant est envoyée aux ligues par le coordonnateur de zone dans la semaine qui suit le CN2. Chaque ligue diffusera l'information dans ses clubs.**

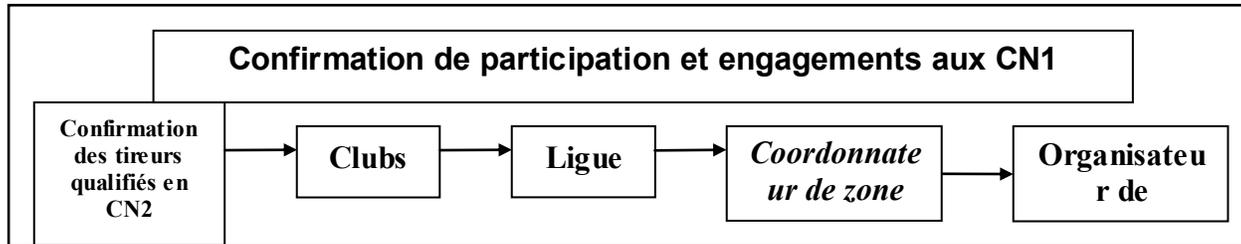
**Sur cette liste figurent**

- **les tireurs directement qualifiés pour le CN1 suivant**
- **Les tireurs qualifiés par le CN2**
- **Les remplaçants**

**Obligatoirement**, il faut confirmer ou infirmer tous les tireurs inscrits sur une liste de sélection, qu'ils soient titulaires ou remplaçants auprès du coordonnateur de la zone.

Il suffit de noter dans la colonne "participation" du fichier excel mentionné ci-dessus, "OUI" ou "NON"

**Le Conseiller Technique Sportif, coordonnateur de la zone doit transmettre la liste des qualifiés dans les délais imposés auprès de l'organisateur du circuit de national 1.**



## VI- STAGES

Des stages inter-ligues regroupant 3 ou 4 ligues peuvent être organisés au cours de la saison. Un document annexe à ce cahier des charges sera établi pour les ligues concernées.

## VII – CODE DISCIPLINAIRE

## VIII – INTEGRATION DES HANDISPORTS DANS LA ZONE

Les organisateurs d'épreuves de zone ou de CN2 sont encouragés à intégrer des épreuves handisports aux épreuves valides

Les ligues peuvent proposer des organisations permettant aux tireurs handisports de participer aux épreuves de la zone.

Formule : les tireurs handisports tireront les poules. Ils seront classés à la fin des poules et feront un tableau spécial Handisport pour leur classement final.

Les tireurs handisports devront informer de leur participation (par mail) l'organisateur et le CTS de la ligue organisatrice 15 jours avant l'épreuve.

## **Cahier des charges de la zone Nord-Est**

Les modifications et précisions apportées lors de la réunion de zone du 22 juin à Paris seront intégrées au cahier des charges 2010-2011

## **Composition des Directoires Techniques lors des épreuves de zone individuelles et par équipes.**

Le Directoire Technique doit être obligatoirement composé de 3 personnes différentes dont 1 cadre technique (si possible de la ligue d'appartenance). Ces personnes seront choisies notamment pour leurs connaissances du règlement.

## **Clubs organisateurs.**

2008/2012  
« Vie sportive régionale »  
Ligue d'escrime Champagne-Ardenne  
« PROGRAMME SPORTIF »

Le club organisateur d'une compétition de zone n'est pas habilité pour trancher un quelconque litige .Il doit en référer à sa ligue d'appartenance et au coordonnateur de zone pour tout problème survenant avant la compétition et au Directoire Technique le jour de l'épreuve.

**Arbitres remplaçants un arbitre régulièrement inscrit sur le site des engagements en ligne**

Les personnes remplaçant un arbitre inscrit pour une compétition sur le site de la FFE devront apporter, en arrivant à la compétition, toutes les pièces prouvant leur niveau d'arbitrage:

- Carte d'arbitre à jour.  
et / ou
- licence avec le diplôme d'arbitre à jour.  
et /ou
- Attestation de la ligue ou du président de la CRA (sur papier à en-tête et cachet). Cette attestation sera donc nécessaire pour les arbitres qui n'auraient pas de carte d'arbitre ou une licence qui aurait été délivrée alors qu'ils n'avaient pas encore le niveau minimal requis en arbitrage pour les épreuves de zone.

A défaut de pouvoir présenter l'un de ces documents, le règlement sera appliqué, à savoir que le club sera considéré comme n'ayant pas d'arbitre.

**Epreuves de zone par équipes: Certificats médicaux**

Cette règle s'applique pour les forfaits intervenant moins de 35 jours avant l'épreuve.

Lorsqu'une équipe régulièrement préinscrite avant le 31 décembre ne peut pas participer à la compétition pour raison médicale, le certificat médical doit être envoyé à la ligue d'appartenance :

- Au plus tard 48 heures après la clôture des engagements en ligne si le forfait intervient avant celle-ci
- Au plus tard 48 heures après l'épreuve si le forfait de l'équipe intervient alors que l'équipe a été engagée en ligne.

Les certificats médicaux seront transmis au coordonnateur de zone dans la semaine qui suit.

**Chaque ligue diffusera le présent règlement à l'ensemble de ses clubs**

2008/2012  
« Vie sportive régionale »  
Ligue d'escrime Champagne-Ardenne  
« PROGRAMME SPORTIF »

Ont signé ce présent règlement :

Signature

<b>Ligues</b>	<b>Noms</b>	<b>Qualité</b>
ALSACE	BURCKLE Ph	Président
BOURGOGNE	RIPPINGER JC	Président
CHAMPAGNE-ARDENNES	BUSSY D	Président
FRANCHE COMTE	HUGONI R	Président
LORRAINE	DELAVAQUERIE G	Président
NORD-PAS DE CALAIS	DEWASMES A	Président
PICARDIE	DUVOLLET F	Président

L'original signé sera conservé par le Président de la Commission de la Zone

**Fiche signalétique de la zone**

**Cette fiche est à transmettre à l'ensemble des ligues**

**COORDONNEES DES MEMBRES**

**DE LA COMMISSION ZONE**

SAISON 2009-2010

**PRESIDENT DE LA ZONE : Monsieur Philippe BURCKLE**

Courriel

Port. 06 07 26 21 72  
philippe.burckle@wanadoo.fr  
Courriel president@escrime-alsace.net

**Coordonnateur de la Zone : Maître Michel MARPEAUX**

Tel 03 88 26 94 04  
Fax 03 88 26 94 06  
Port 06 83 39 77 74  
Courriel michelmarpeaux@free.fr  
Courriel cts@escrime-alsace.net

2008/2012  
 « Vie sportive régionale »  
 Ligue d'escrime Champagne-Ardenne  
 « PROGRAMME SPORTIF »

**LIGUES DE LA ZONE**

Coordonnées des membres de la commission de zone :

Ligue	NOM Prénom	Fonction	Mail	Téléphone
<b>ALSACE</b>	BURCKLE Philippe	Président	<a href="mailto:philippe.burckle@wanadoo.fr">philippe.burckle@wanadoo.fr</a>	06 07 26 21 72
	MARPEAUX Michel	CTR	<a href="mailto:cts@escrime-alsace.net">cts@escrime-alsace.net</a>	06 83 39 77 74
<b>BOURGOGNE</b>	RIPPINGER Jean Claude	Président	<a href="mailto:longlegs.rip@wanadoo.fr">longlegs.rip@wanadoo.fr</a>	
	SAULNIER Thierry	ATR	<a href="mailto:thsaulnier2@wanadoo.fr">thsaulnier2@wanadoo.fr</a>	06 80 26 98 49
<b>CHAMPAGNE -ARDENNES</b>	BUSSY Daniel	Président	<a href="mailto:Dbussy.Esc@wanadoo.fr">Dbussy.Esc@wanadoo.fr</a>	06 98 45 45 87
	SAGET Jean Michel	CTR	<a href="mailto:sagetjm@neuf.fr">sagetjm@neuf.fr</a>	06 70 15 95 07
<b>FRANCHE- COMTE</b>	SERRI Erik	Président	<a href="mailto:serriavocats@wanadoo.fr">serriavocats@wanadoo.fr</a>	06 30 66 24 93
	PHILIPPON Jean Pierre	CTR	<a href="mailto:jean-pierre.philippon@jeunesse-sports.gouv.fr">jean-pierre.philippon@jeunesse-sports.gouv.fr</a>	06 87 45 78 09
<b>LORRAINE</b>	DELAVAQUERIE Gérard	Président	<a href="mailto:g.delavaquerie@netcourrier.com">g.delavaquerie@netcourrier.com</a>	06 85 10 67 72
	DUCOURANT Thomas	CTR	<a href="mailto:thomas.ducourant@gmail.com">thomas.ducourant@gmail.com</a>	06 68 84 87 40
<b>PICARDIE</b>	DUVOLLET François	Président	<a href="mailto:francoisduvollet@club-internet.fr">francoisduvollet@club-internet.fr</a>	06 81 90 80 63
	MORTECLETTE Emman	ATR	<a href="mailto:mortelep@club-internet.fr">mortelep@club-internet.fr</a>	06 03 24 23 30
<b>NORD-PAS DE CALAIS</b>	DEWASMES Alain	Président	<a href="mailto:chtiescrime@free.fr">chtiescrime@free.fr</a>	
	ROBIN Jean Yves	CTR	<a href="mailto:jean-yves.robin@jeunesse-sports.gouv.fr">jean-yves.robin@jeunesse-sports.gouv.fr</a>	06 84 57 53 95